

Compte-rendu intégral Atelier en ligne Mardi 2 juillet 2020

SALLE/ADRESSE : Atelier en ligne

PARTICIPANTS : 9 personnes

DÉBUT > FIN : 18 h – 20 h

QUESTIONS-RÉPONSES :

CPDP

| | | | |
|-----|-----------|----------|--|
| M. | David | PROTHAIS | Animateur missionné par la Commission particulière du débat public |
| Mme | Sofia | ALIAMET | Animatrice missionnée par la Commission particulière du débat public |
| M. | Gilles | VRAIN | Membre de la Commission particulière du débat public |
| M. | Dominique | LEGUY | Membre de la Commission particulière du débat public |

Intervenants :

| | | | |
|----|-----------|---------------|---|
| M. | Alexandre | DEBETENCOURT | Réseau de Transport d'Électricité |
| M. | Damien | LEVALLOIS | Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire |
| M. | Mathieu | BERTONNET | Citoyen |
| M. | Nicolas | MAUGER | Citoyen |
| M. | Benoît | COTE COLISSON | Citoyen |



M. David PROTHAIS, Animateur

Peut-être qu'en attendant, je peux commencer à présenter les intervenants, si ça vous convient. Comme ça, vous allez voir qui est autour de la table. C'est l'occasion de vous familiariser avec... alors, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a une équipe d'animation, il y a Sofia à mes côtés et Clémence. Donc, on s'est mis entre parenthèses « animation » dans nos profils, vous allez nous voir dans la liste des participants. On a Jean-Luc également en support qui peut vous contacter, et que vous pouvez contacter si vous avez des difficultés techniques pour l'atelier. Donc, ça, vous pouvez tout à fait le faire si vous avez un problème de son, si vous avez un problème d'accès à un outil quelconque. Nous avons également, au niveau de la Commission Particulière du Débat Public, la CPDP, Dominique LEGUY et Gilles VRAIN qui sont présents également, qui sont tous les deux derrière le même écran. Donc, c'est l'équipe d'organisation du débat, qui, en toute neutralité et indépendance organise la discussion sur un projet d'appel d'offres d'éolien en mer, qui lui est porté par ce qu'on appelle la maîtrise d'ouvrage, représentée par Damien LEVALLOIS de la DGEC, donc la Direction Générale de l'Énergie et du Climat – c'est ça ? Je crois que c'est le bon acronyme, on dit toujours DGEC, mais j'oublie des fois ce qu'il y a derrière les lettres – et RTE, Réseau de Transport d'Électricité, donc les deux entités qui portent le projet. Et ce projet, donc, il est soumis à débat public. Donc, là, je pense que je n'ai oublié personne, si je fais le tour de la table. Et donc, nous avons Nicolas et Benoît, à ce jour, participants citoyens.

C'est un premier atelier. On attend, je ne vous le cache pas, quand même, cinq participants. C'est un nombre relativement faible, mais c'est vrai qu'on a lancé la communication la semaine dernière – enfin, le débat se relance après la crise sanitaire que nous avons tous traversée. On espérait qu'il y ait plus de monde, on espère qu'il y en aura plus, mais ça reste une belle opportunité pour vous, nous semble-t-il, de débattre de ce projet et de faire part de vos avis, questions et observations. Voilà, c'est le premier atelier d'une série qui aura lieu en juillet et août, donc on aura l'occasion de renouveler l'expérience. On sera d'ailleurs preneur de vos retours à la fois sur le fond, mais aussi sur la forme de cet atelier, qui est un peu inédit dans sa forme, puisque nous avons l'habitude de privilégier... la Commission a mis en place toute une série d'ateliers physiques sur le territoire. D'ailleurs, je ne sais pas si, Benoît, Nicolas, l'un de vous a participé à une rencontre du débat auparavant ? Est-ce que vous avez eu l'occasion ? Ou de participer en ligne ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Pour moi, jamais en tout cas. Là, c'est une toute première pour moi.

M. David PROTHAIS, Animateur

D'accord. Vous connaissiez le débat comment ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Via une amie, qui participe au projet. Et parce que je suis originaire de par là. Voilà.

M. David PROTHAIS, Animateur

D'accord. Et Nicolas ?

M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Pour ma part, j'ai participé à quelques-unes des premières réunions qui ont eu lieu pendant le débat. Je vais me présenter rapidement : je suis rouennais, j'ai fait mes études au Havre, et je travaille maintenant dans l'éolien en mer – donc, c'est un sujet qui me concerne un peu, qui m'intéresse en tout cas – pour l'entreprise WPD, qui a participé au développement des parcs éoliens en mer de Fécamp et de Courseulles.

M. David PROTHAIS, Animateur

Oui, donc vous connaissez très bien le sujet. Vous intervenez avec une expertise pointue.

M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Exactement.



M. David PROTHAIS, Animateur

Ce qui n'est pas une nécessité – Benoît, je ne sais pas quel est votre bagage, mais ce n'est absolument pas une nécessité : l'atelier est ouvert à tous les citoyens et citoyennes pour discuter du projet, quelle que soit votre connaissance du sujet.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Aucune connaissance, je viens simplement en tant que citoyen, effectivement.

M. David PROTHAIS, Animateur

Mais c'est très bien, c'est fait pour ça.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Merci.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

On a Mathieu qui va nous rejoindre.

M. David PROTHAIS, Animateur

Bonjour, Mathieu. Est-ce que, Mathieu, vous nous entendez ? L'occasion, Gilles et Dominique, de vous dire que je vous ai envoyé un petit message via la fonction « converser ». J'attire votre attention dessus, si vous pouvez me répondre. Et on va essayer d'accueillir Mathieu, qui a l'air de se connecter à l'audio, nous dit Zoom. Est-ce que, Mathieu, vous nous entendez ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Oui, je vous entends.

M. David PROTHAIS, Animateur

Bienvenue à l'atelier. Nous attendions, nous étions encore dans un petit temps d'attente, mais on en profitait pour faire connaissance. Donc, nous avons autour de la table une équipe d'animation dont je fais partie, une équipe support, notamment Jean-Luc, qui est à votre disposition si vous avez besoin d'aide pour utiliser Zoom – vous connaissez bien Zoom ? Vous l'avez déjà utilisé ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Quelques fois.

M. David PROTHAIS, Animateur

Quelques fois, oui. On va utiliser les différentes fonctionnalités de conversation. Vous voyez à l'écran que vous pouvez utiliser la fonction « converser », et puis on vous invite à d'ailleurs vous renommer – là, on voit votre pseudo, si vous pouvez cliquer à droite sur votre vignette, Jean-Luc peut vous aider si nécessaire pour mettre votre prénom, nom, et votre commune.

M. Jean-Luc NANCHINO, Support technique

Vous voyez une vignette, il y a trois petits points bleus sur le haut de la vignette, si vous faites un clic dessus vous pouvez vous renommer. Est-ce que vous voyez votre vignette ? Là, vous avez votre son coupé. Voilà. Vous ne voyez pas votre vignette ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Non, je ne vois pas la vignette.

M. Jean-Luc NANCHINO, Support technique

Dans ce cas-là, en bas de l'écran, il y a une icône « participants », si vous cliquez dessus, à droite va s'afficher la liste des participants, dont vous. Et en cliquant sur « plus », vous pouvez vous renommer. Et si vous pouvez mettre entre parenthèses, derrière, le nom de votre ville. Et voilà.

M. David PROTHAIS, Animateur

Parfait, Mathieu.

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Merci pour le guidage.



M. David PROTHAIS, Animateur

De Paris. Nous avons deux personnes de Paris dans l'atelier, avec Benoît ici présent, et nous avons Nicolas de Rouen, ainsi que – je ne vais pas représenter tout le monde, mais l'équipe des porteurs de projet avec la DGEC, donc le Ministère, donc Direction Générale de l'Énergie et du Climat, avec Damien LEVALLOIS, et Alexandre DEBETENCOURT, de Réseau de Transport d'Électricité, qui portent le projet. Et surtout, nous avons l'équipe de débat, qui va pas mal intervenir, pour présenter le débat public, avec Dominique LEGUY et Gilles VRAIN, CPDP, Commission Particulière du Débat Public, qui donc anime, organise le débat, et qui nous a confié l'animation de cet atelier. On va d'ailleurs commencer à 18 h 15, donc dans une petite minute. On avait commencé avec Benoît et Nicolas à faire connaissance ; Mathieu, peut-être que vous pouvez nous dire un petit mot ? Juste vous présenter, vous venez de Paris, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion déjà de participer à une réunion du débat public, ou de participer en ligne, ou... je ne sais pas comment vous est venue l'idée de participer à l'atelier, n'hésitez pas à le partager avec nous en quelques mots peut-être.

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Pas encore, je n'ai pas participé, du moins pas sur le sujet des éoliennes en Normandie. Après, je m'intéresse beaucoup aux sujets d'environnement et d'énergie, parce que pour différentes raisons, je trouve que c'est très intéressant. Et surtout, là, j'avais regardé donc la carte interactive en ligne, et puis j'avais commencé à essayer de m'amuser un peu à faire ça. Bon, c'est vrai que ce sont des sujets sur lesquels, comme je vais de temps en temps en vacances à Noirmoutier, je m'intéresse beaucoup aux questions de l'implantation des éoliennes. J'ai vu que parmi la population, ça faisait beaucoup réagir, de différentes manières, avec des arguments d'ordres différents, donc là, je m'étais dit : « bon, puisqu'on nous propose de regarder concrètement comment les choses se mettent en place, autant essayer de s'y intéresser d'un peu plus près ». Et du coup, je vous remercie d'organiser ça, et je suis curieux de voir ce que ça va donner.

M. David PROTHAIS, Animateur

Très bien, Mathieu. Alors, vous n'avez pas activé votre caméra, c'est par choix ? Ou vous avez un problème technique vis-à-vis de ça ? Vous m'entendez, Mathieu ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Je ne sais pas pourquoi mon micro s'active et se désactive régulièrement. Non, je n'ai pas mis la vidéo, pas par choix, mais je pensais que ce n'était pas nécessairement utile. Après, je vois que tout le monde effectivement l'a mise, donc je vais peut-être reconsidérer.

M. David PROTHAIS, Animateur

On ne veut pas vous imposer ça tout au long de la réunion, mais ça peut être sympa, là, au moment où on démarre, de faire connaissance, de se voir un petit peu. C'est l'occasion de mettre des visages derrière des vignettes noires. Donc, si ça ne vous dérange pas, on se projette un petit peu pour faire connaissance, et puis après, chacun est libre de couper son micro ou de couper sa vidéo. J'y reviendrai.

Je vais vous proposer qu'on démarre, on avait parlé de 18 h 15, et on va essayer de tenir dans des temps raisonnables. Donc, si ça convient à tout le monde, je démarre par un petit temps introductif pour... donc, voilà, je me suis fait confier l'animation de ce temps d'atelier, et je vais donc vous faire un peu le fil rouge. Il est organisé autour de trois temps :

- Un temps où on va échanger sur vos points de vue par rapport à l'idée d'avoir un ou deux nouveaux parcs éoliens en Manche, ou aucun parc éolien en Manche ; tout est ouvert, c'est l'objet du débat, d'en discuter. On va discuter un petit peu de vos points de vue pendant une vingtaine de minutes, afin que vous puissiez échanger sur les arguments, favorables ou défavorables, à ce type d'installation en Normandie ;
- Dans un deuxième temps plus approfondi, on va descendre au niveau effectivement cartographique. Comme Mathieu le signalait, il était intéressé par ce point. On va travailler sur des zones maritimes qu'il s'agirait de privilégier pour accueillir les éoliennes, ou au contraire lesquelles il faut impérativement protéger, et ne surtout pas en installer, ce qui est cohérent avec la diversité de points de vue qu'on peut avoir sur le sujet ;
- Et finir dans un dernier temps l'atelier sur les recommandations à faire à l'État et à RTE qui portent le projet, et qui sont ici présents.



Les règles du jeu : soyez à l'aise, liberté d'expression. On peut exprimer tous les points de vue – pour, contre, intermédiaire, très favorable, très défavorable. C'est l'objet du débat public que de recueillir la diversité des points de vue. Beaucoup de bienveillance, d'écoute et de respect entre vous, nous le souhaitons. De la concision, également. Alors, je le disais tout à l'heure, mais je ne l'ai pas dit à Mathieu : vous êtes trois citoyens, on attendait deux personnes de plus, mais on a démarré. Voilà, ça reste un nombre un peu limité, mais c'est un premier atelier d'une série d'ateliers qu'on a faite tout au long du mois de juillet. On vous remercie de votre participation, et on espère qu'il y aura plus de monde aux prochains ateliers, mais on les a lancés la semaine dernière, ça dépend des disponibilités de chacun, on est en période estivale, alors que ça aurait dû se faire pendant le printemps, mais le printemps a été, comme vous le savez bien, un petit peu chahuté par la crise sanitaire. Donc, ce n'est pas la période forcément idéale, mais c'est très bien, ça permet d'avoir un échange approfondi avec vous. La transparence : chacun est invité, donc, à donner son nom et son prénom, et son lieu, comme ça on voit la diversité des points de vue. Sachez que la réunion est enregistrée, et que les archives seront publiées sur le site du débat, ainsi qu'un compte-rendu qui sera réalisé afin de retranscrire, afin que tout le monde puisse savoir ce qu'il s'est passé dans le cadre du débat. Sur le plan technique, je l'ai déjà dit, mais nous avons aussi la main sur vos micros, ne soyez pas surpris, si jamais il y a un grésillement, Sofia ici présente se permettra de couper votre micro, ou si vous prenez... je ne sais pas, votre téléphone sonne, ou quelque chose, ça peut arriver, bien sûr. On essaie de préserver la qualité sonore de l'ensemble. Mais vous pouvez toujours décider de le réactiver. Et pour les caméras, là, on a fait connaissance, si vous avez besoin de vous déplacer ou si ça vous ennuie, bien sûr, vous pouvez couper votre caméra, et notamment si vous avez un problème de qualité sonore, etc., ça peut être utile d'alléger la bande passante.

Vous connaissez probablement la fonction « converser » de l'outil Zoom, sinon vous cliquez sur « converser », vous voyez que vous pouvez nous écrire. Attention, vous pouvez écrire à quelqu'un en particulier ou à tout le monde, vérifiez avant d'envoyer un message, mais l'idée, c'est qu'on puisse converser tous ensemble, sauf si vous avez quelque chose à dire par exemple à Jean-Luc, qui est notre support, et qui est là à votre disposition pour régler les problèmes techniques. Et vous avez aussi une fonction pour lever la main, qui est pratique si vous souhaitez intervenir. Vous êtes trois citoyens ce soir, on va essayer de... on peut prendre, je pense, la parole un peu spontanément, mais il y a aussi la maîtrise d'ouvrage ici présente, ainsi que la Commission, donc ça peut être bien d'utiliser cette fonctionnalité, qui est accessible si vous cliquez sur « participants » et que ça affiche la liste des participants, en bas à droite normalement, ou à gauche, je ne sais plus, mais vous avez la petite fonction qui permet de lever la main, et ça lève la main, et je sais du coup que vous voulez prendre la parole, et puis je vous la donne au moment opportun. Donc, ne pas hésiter à utiliser cette fonctionnalité pendant que quelqu'un parle, comme ça, ça fluidifie les échanges, parce que nous sommes quand même une petite dizaine autour de cette réunion.

S'il n'y a pas d'observations sur le cadre de la réunion, on avait prévu, avant de rentrer dans le temps 1, un temps pour faire connaissance, mais je pense qu'on a déjà eu l'occasion de vous entendre, Mathieu, ainsi que Benoît, et Nicolas. C'était l'occasion de faire connaissance avec vous. Mathieu, vous êtes arrivé en dernier, donc sachez qu'on attendait encore deux autres personnes, j'essaie de retrouver ma liste, on attendait un Jérôme et une Marion. Et on avait eu un petit peu... voilà, des gens de Cherbourg, deux personnes de Rouen, et deux personnes de Paris. Bon, là, pour l'instant, on a la personne de Rouen et deux personnes de Paris. On aurait pu avoir la Basse-Normandie représentée, c'est dommage, mais peut-être que Marion va nous rejoindre un peu plus tard, qui sait ? C'était l'occasion en tout cas de montrer qu'il y avait une certaine diversité géographique. J'ai présenté les intervenants, donc je pense que vous vous connaissez, les uns et les autres, à peu près, si ça vous va. Sauf si vous voulez rajouter un mot ? Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Sinon, je poursuis. Pas de remarques ?

Je vais peut-être maintenant laisser la parole à Dominique pour, avant de rentrer dans l'atelier, vous présenter un petit mot sur le débat public.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Bonsoir à tous. Effectivement, je suis, avec Gilles VRAIN, représentant ce soir de la Commission Particulière du Débat Public, qui a été installée par la CNDP en réponse au mandat qui lui a été confié d'organiser donc un débat public autour du projet qui nous réunit ce soir. Les petites vignettes à droite de l'écran donnent en six images un rappel, un survol extrêmement rapide du projet qui fait l'objet du débat en question. Donc, il s'agit d'installer un parc de 1 GW. Il s'agit d'installer probablement pour cette production environ 80 éoliennes, suivant la puissance unitaire de chacune des machines. Vous voyez dans la dernière vignette à droite la zone de 10 500 km² au large de la Normandie, qui est la zone du



débat. Vous voyez la date de 2028, qui est la date d'arrivée du projet, projet donc fonctionnel en 2028. Ça donne une idée du chemin qui est devant nous. Un coût estimé du projet, tout compris, coût global, investissement, fonctionnement, démantèlement, de 1,5 à 3 milliards d'euros. Et la dernière vignette, qui aurait pu être la première : pourquoi un projet comme celui-là ? Diversifier la production énergétique, et en particulier électrique, nationale en faisant monter en puissance la production des renouvelables. Voilà. Donc, ça, c'est le projet. Évidemment, vous pouvez questionner la maîtrise d'ouvrage qui est avec nous ce soir s'il y a des points ou des interrogations plus précises. Là, c'est un survol, presque une caricature, mais ça donne la maille.

Le débat, donc, autour de ce projet, il est un débat original, parce qu'à la fois il a comme fonction que vous interrogez, citoyens, porteurs d'intérêt, l'opportunité de ce nouveau parc éolien en Manche, que vous puissiez échanger et faire remonter, nous faire remonter en tout cas, à la Commission, votre regard sur les enjeux et les usages, leur diversité, leur combinatoire en Manche, et ce que changerait ou changera l'arrivée d'un nouveau parc éolien sur cet équilibre ; d'identifier... donc, un débat pour identifier, c'est nouveau, effectivement, une ou plusieurs zones d'implantation, soit potentielles, soit privilégiées, comme d'ailleurs peut-être des zones d'exclusion pour lesquelles il ne faudrait surtout pas imaginer un parc ; et enfin, définir ou préciser, ou aider à identifier les modalités qui permettraient que ce parc installé soit particulièrement bien intégré en mer, et son raccordement à terre, puisqu'effectivement, qui dit production en mer dit aussi ramener aussi l'électricité produite sur la côte, et la distribuer dans le réseau. Donc, que cette intégration soit aussi réussie que possible.

Alors, David le disait tout à l'heure, je le redis pour que les choses soient bien claires : on parle de scénarios d'implantation et de raccordement, mais tous les scénarios sont possibles, sont recevables. Ce qui nous intéresse, c'est d'entendre vos visions, mais aussi vos arguments, ce qui les fonde. C'est ça qui nous est particulièrement utile dans ce débat. Tous les scénarios sont donc recevables, y compris un scénario qui justifierait le « pas d'éolienne du tout », ou « plus d'éolienne, jamais » en Manche.

Voilà, quelques mots pour introduire ou rappeler la spécificité et l'objet de ce débat. Alors, s'il y a des questions, n'hésitez pas.

M. David PROTHAIS, Animateur

N'hésitez pas effectivement si vous avez des questions sur le débat lui-même, ou sur le projet, nous avons la DGEC et RTE qui peuvent répondre à vos questions. Soit vous le faites par chat, et on poursuit, et une réponse vous sera apportée au cours de la réunion, soit vous pouvez prendre la parole, on peut prendre quelques minutes avant de passer à l'étape suivante, si vous voulez quelques précisions sur le projet, ou encore une fois sur le débat.

Est-ce que, Benoît, Nicolas, Mathieu, vous avez des observations ? Je vois que Benoît lève la main, mais physiquement – Benoît, allez-y.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Donc, pour la maîtrise d'ouvrage, c'est DGEC ou RTE ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Alors, c'est les deux. Je ne sais pas si... les deux sont co-porteurs, parce qu'il a été alloué une zone, et il y a l'idée de la raccorder. Je crois que c'est la réponse. Je ne sais pas si, Damien ou Alexandre, vous voulez apporter des compléments, mais schématiquement, c'est le partage des tâches.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

C'est tout à fait le schéma, aujourd'hui, pour mettre un parc au large et pour rapatrier l'énergie, il faut des câbles RTE est co-porteur du projet avec l'État.

M. David PROTHAIS, Animateur

On vous entend assez faiblement, Damien. Peut-être que la sensibilité du micro est à revoir également – n'hésitez pas à en parler à Jean-Luc, si besoin. Est-ce que ça répond, Benoît, à votre question ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Tout à fait, oui.

M. David PROTHAIS, Animateur

On y reviendra d'ailleurs un petit peu à la fin.



M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Tout à fait, mais c'était important, je crois, qui porte quoi.

M. David PROTHAIS, Animateur

Oui, tout à fait. Si ça vous convient...

Mme Sofia ALIAMEY, Animatrice

Il y a une autre question, David, de Mathieu.

M. David PROTHAIS, Animateur

Pardon, il y a Mathieu qui a levé la main. Mathieu ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Je me demandais quels étaient les facteurs de... pour le coût, ça passe du simple au double, est-ce que vous pouvez un peu préciser pourquoi, comment ?

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Les coûts sont des coûts qui passent du simple au double tout simplement parce que la zone fait 10 500 m², donc en fonction de l'endroit où se situerait le parc, les coûts d'implantation ne sont pas les mêmes, les coûts d'entretien ne sont pas les mêmes, les coûts de raccordement ne sont pas les mêmes. On va prendre quelques exemples. Si on fait un parc très proche de la côte, le raccordement sera court, donc le raccordement sera moins cher, la maintenance se fera par des petits navires, plutôt type petits navires qui partiront de la côte au quotidien, alors que s'il est au large, ce sera plutôt un navire-support qui embarquera des techniciens. Donc, ce ne sont pas les mêmes types de navires, ce ne sont pas les mêmes coûts. Les types de fonds sont différents, on peut tomber sur des endroits où on est sur de la roche, ou où on est sur des sols un peu plus meubles. On a une particularité dans cette zone par exemple, c'est qu'on a une paléovallée ; cette paléovallée, qui était liée essentiellement aux ères de glaciation, peut avoir des épaisseurs de sédiments assez importantes, de l'ordre de... en milieu de Manche, ça peut aller jusqu'à 50 000, et pour trouver le sol dur, il faudrait creuser 15 mètres de plus, par exemple, si on est sur cette paléovallée, que si on est à côté de cette paléovallée.

Enfin, voilà, il y a plein d'éléments complémentaires qui peuvent finalement grossir l'enveloppe du coût initial du projet.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Monsieur LEVALLOIS pour cette précision. Il est 18 h 30, si ça vous convient – vous avez peut-être encore d'autres questions, mais on a de toute façon jusqu'à la fin de la réunion pour que vous puissiez les poser. Et d'ailleurs, sur la question du raccordement et de la zone qu'a évoquée Damien LEVALLOIS de la DGEC, on aura les cartes tout à l'heure, vous allez voir que la zone effectivement d'étude pour ce quatrième appel d'offres est très large. Donc, je pense que ce sera l'occasion peut-être d'illustrer avec des cartes les différents cas.

Si ça vous convient, on va passer au temps 1 pour entrer au cœur de l'atelier. Dans un premier temps, comme je vous disais, l'idée, c'est que vous puissiez partager – on va se donner une vingtaine de minutes – vos différents points de vue. Encore une fois, je tenais à le répéter, les points de vue peuvent être très diversifiés, on est là pour les accueillir dans leur diversité, donc n'hésitez pas à nous exprimer ce que vous avez au fond du cœur, et votre pensée, avec votre bagage. On avait, Mathieu, avant que vous arriviez, une discussion entre Nicolas et Benoît, Nicolas connaît un petit peu le secteur, Benoît est là en tant que citoyen qui s'intéresse à ces sujets. Tous les niveaux d'expertise se confondent aujourd'hui, on est là vraiment pour pouvoir discuter en tant que citoyens et citoyennes de cette opportunité de développer ou non l'énergie éolienne en mer.

Pour discuter de ça, on voulait vous poser une question, de savoir ce que vous souhaitiez spontanément comme scénario, en reprenant les scénarios d'un outil en ligne que vous avez peut-être expérimenté, qui est sur le site du débat public, qui est « votre point de vue en neuf étapes ». On en reparlera si vous le souhaitez à la fin de cet atelier, c'est un outil qui présente quatre scénarios. Parmi les X scénarios qu'on peut imaginer, il y en a plein, il y en a quatre, quatre familles, on va dire, de scénarios, que je vais vous présenter là, et on vous invitera à dire si vous adhérez plus ou moins à un scénario, si vous avez votre propre scénario, ou si vous n'avez pas d'idée encore aujourd'hui. Encore une fois, vous êtes là pour ça, vous n'avez pas besoin d'avoir un avis, on n'a pas besoin d'avoir un avis sur tout ; le débat public, c'est aussi l'occasion de s'en forger un progressivement.



Les quatre scénarios proposés. Le premier, c'est celui où aucune éolienne ne devrait être installée en plus des trois parcs, parce qu'il y a déjà trois parcs à l'étude en Normandie. Donc, l'idée, c'est : pas plus que ces trois parcs. Pourquoi ? Parce que les avantages, ce serait que ce serait plus facile de préserver les activités de pêche, de commerce ou de sécurité sur la zone, puisqu'il y aurait moins d'obstacles en mer, il y aurait moins de zones impactées par des installations d'éoliennes. Par contre, les inconvénients, c'est qu'il faudrait trouver d'autres moyens pour contribuer à la transition écologique. Les objectifs de la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie, c'est de développer les énergies renouvelables dans les prochaines années, donc si on ne fait pas de parc ici, il faut faire d'autres choses. Et puis, il y a une filière industrielle de l'éolienne en mer qui compte sur un certain nombre de projets pour pouvoir se développer.

Le scénario B, c'est celui de plutôt prévoir quelques petits parcs, en disant que l'avantage, c'est d'essayer de ne pas impacter trop fortement certaines zones de la Manche, et plutôt par des petits parcs qui permettraient de préserver certaines activités et de moins les impacter. Les inconvénients, c'est que ça saupoudrerait peut-être un petit peu les parcs, avec en plus des coûts et des problématiques de raccordement qui seraient multipliés, puisqu'il n'y aurait pas un parc, mais plusieurs parcs. Ça, c'est un deuxième scénario.

Un troisième scénario, qui serait celui de : « OK, allez, on fait un parc de 1 GW », on pourrait revenir sur la puissance, mais c'est celui qui est à l'étude, « à un endroit où on essaie de minorer les impacts, et on aura quatre parcs en Normandie et ce sera suffisant ». Donc, ça permet a priori de contribuer aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie dont je parlais tout à l'heure. Ça a un inconvénient d'avoir des impacts quand même sur certaines activités humaines et sur l'environnement, mais qu'il faudra essayer d'éviter au maximum, ou de compenser.

Le scénario D, c'est celui de dire : « on fait un parc de 1 GW », comme dans le scénario C, « et on se prépare en plus à potentiellement identifier des zones pour d'autres parcs », toujours en Normandie, puisque c'est une énergie d'avenir, selon ceux qui soutiennent ce scénario, qu'il faut développer encore plus. Donc, les avantages, c'est qu'en termes d'énergies renouvelables, on augmente la capacité de l'État à répondre à des objectifs forts, et on soutient une filière économique. Les inconvénients, c'est bien sûr que ça a des impacts sur les activités humaines ou sur l'environnement qui sont plus forts que les autres scénarios.

Et vous, qu'en pensez-vous ? Ça, ce sont quatre figures un petit peu pour vous positionner, on va vous lancer une petite question, en vous invitant à réagir, donc Benoît, Mathieu et Nicolas, l'atelier étant en priorité pour vous, pour que vous puissiez dire si vous adhérez plutôt à un scénario qu'à un autre, ou si vous avez votre propre scénario, ou si vous ne souhaitez pas vous exprimer. Vous êtes bien libres de choisir l'option qui vous convient. Je vois qu'on a deux réponses, il doit nous en manquer une. Benoît, Mathieu, Nicolas ? Voilà, on a trois réponses. Donc, on voit une personne qui soutient le scénario B, le scénario D, une personne qui ne souhaite pas s'exprimer. Je ne sais pas si, pour la personne qui souhaite le scénario B, je ne sais pas qui d'entre vous – Nicolas ?

M. Nicolas MAUGER, Citoyen

C'était le mien. J'ai mis pour le scénario B, parce que... enfin, il faut expliquer, c'est ça, son choix ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Si vous le souhaitez, c'est une proposition.

M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Oui, je peux expliquer. J'ai mis le B parce qu'il me semble que c'était le seul qui ne partait pas du principe qu'il fallait installer une certaine puissance, parce que pour moi, la puissance installée, ce n'est pas forcément ça qui doit être la donnée d'entrée, mais c'est plutôt où sont les zones favorables en fait. Et s'il y en a plusieurs, eh bien il faudrait en mettre plusieurs. Et si on part du principe qu'il faut mettre 1 GW peu important les activités, peu important les contraintes, on risque soit de mettre 1 GW, de les rentrer au chausse-pied, soit de ne pas profiter de tout le potentiel favorable au large de la Normandie.

Donc, pour moi, la puissance, ce n'est pas la puissance qui doit être la donnée d'entrée, mais c'est où sont les zones favorables. Et s'il y en a plusieurs, eh bien faisons plusieurs parcs.

M. David PROTHAIS, Animateur

Dimensionner le projet à partir de la zone, et non pas la dimension du projet et trouver la zone pour la choisir – excusez-moi, je ne sais pas si je suis très clair, mais je vois bien. Et nous avons aussi, entre Mathieu et Benoît, une proposition de soutenir le scénario D, je ne sais pas lequel d'entre vous...



M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

C'était Benoît – c'était moi.

M. David PROTHAIS, Animateur

C'était Benoît. Benoît qui soutient l'idée de... voilà. Je ne sais pas si vous voulez en parler, libre à vous, mais si vous souhaitez dire pourquoi, on peut le partager.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Donc, je comprends les arguments de Nicolas, ce n'est pas mal, effectivement. Moi, c'était plutôt d'un point de vue impact psychologique dans un coin où règne le nucléaire depuis 50 ans, 60 ans, je ne sais plus, et qu'il va falloir aussi impacter avec des chiffres et avec une mesure. Si on ne dit pas 1 GW à quelqu'un qui travaille à La Hague ou à Flamanville ou à Cherbourg, il ne va rien comprendre. Il faut vraiment qu'il y ait des mots durs, et qu'on leur explique un petit peu ce que c'est que 1 GW. Voilà.

M. David PROTHAIS, Animateur

Vous voulez dire que c'est l'occasion de montrer une ambition à une filière nucléaire que... c'est ça, en gros ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Vous connaissez l'état du nucléaire dans le Cotentin, quand même, et ce que ça veut dire.

M. David PROTHAIS, Animateur

J'entends le positionnement d'une ambition pour développer ce type d'énergies, avec des seuils assez importants.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Donc effectivement, disperser peut-être, ce n'est pas du tout pour une histoire de regrouper 80 éoliennes dans le même secteur, mais qu'il y ait des chiffres qui soient marquants, qui soient parlants. Voilà.

M. David PROTHAIS, Animateur

OK, très bien. Mathieu, vous n'avez pas souhaité vous exprimer, je ne vais pas vous demander de justification particulière, c'est tout à fait votre choix. Vous voulez dire un mot ? Enfin, n'hésitez pas.

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

En fait, je crois que je n'ai pas eu le temps de valider, et le truc s'est mis automatiquement.

M. David PROTHAIS, Animateur

D'accord.

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Mais idéalement, je pense que j'aurais plutôt mis la B aussi. D'ailleurs, j'avais commencé à appuyer dessus, mais je n'avais pas encore validé. Après, c'est vrai que j'étais d'accord pour dire que s'il y a plusieurs endroits, autant profiter de plusieurs endroits. Mais c'est vrai que la question de la puissance, ça peut avoir un double effet : soit ça peut rassurer les gens qui travaillent dans le nucléaire, et en même temps, ça peut en effrayer d'autres. Donc, voilà, j'étais un peu perdu dans mes pensées, c'est pour ça que je n'ai pas eu le temps de valider.

M. David PROTHAIS, Animateur

Il n'y a pas de problème par rapport à ça, on n'est pas là pour... on est là justement pour que les idées puissent se rencontrer et que vous puissiez vous forger un avis progressivement. D'ailleurs, je vais finir par ça, et passer à l'étape du temps 2 : cet outil en ligne, je ne sais pas si vous l'aviez vu, mais cet outil de se forger son point de vue en neuf étapes, il y a plus de 200 personnes qui l'ont rempli à ce jour, et on a 235, je crois, points de vue. D'ailleurs, je crois que la statistique date d'hier, elle n'est pas toute fraîche d'aujourd'hui. Et on voit qu'il y a une diversité de points de vue : les gens sont un peu dans le A, un peu dans le B, C et D, c'est assez partagé. On ne vous donne pas cette image pour dire qu'il y a une bonne réponse, ni pour vous dire que le débat, pour l'instant, c'est D qui gagne, parce que ce n'est pas du tout comme ça que fonctionne le débat public. Il est là pour écouter la diversité des points de vue, et on voit bien justement qu'il y a une diversité de positions sur ces différents scénarios à prendre en compte. Et tout l'enjeu du débat public, pour Dominique LEGUY et Gilles VRAIN, c'est de faire un rapport



en fin de débat qui montre la richesse de l'argumentation, pourquoi les gens pensent ceci, cela, comme vous venez de le faire, avec des points de vue qui sont différents, ou qui se complètent, ou qui s'opposent, en fonction des contextes.

Voilà un petit peu pour ce temps 1, qui était l'occasion d'échanger sur quelques arguments majeurs. Si ça vous convient, s'il n'y a pas d'objections particulières – je ne sais pas, Dominique, Gilles, si vous souhaitez prendre la parole, sinon je passe au temps 2.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Pas de questions particulières ou de relances, les expressions étaient, pour ce qui nous concerne, et les arguments clairs aussi, donc, dans leur complexité et dans la façon dont ils montrent la difficulté, effectivement, de faire un choix, puisqu'afficher la puissance, c'est à la fois rassurer, ou montrer l'importance et la conviction du porteur, et ça peut être aussi effectivement une façon d'inquiéter, parce que le gigantisme... voilà. Donc, c'est très clair. Pour nous, pas de relances à ce stade.

M. David PROTHAIS, Animateur

Très bien. On va rentrer dans le temps 2, qui va être un petit peu plus long que le temps 1. On va aller à un travail sur cartes. Comme je vous le disais dans l'introduction, l'idée, c'est de savoir si on peut identifier des zones maritimes qu'il faudrait privilégier pour accueillir un ou plusieurs parcs éoliens – on a vu à l'instant qu'il pouvait y avoir différentes ambitions, différentes localisations, donc ce sera l'occasion d'en parler – ou au contraire, s'il y a des zones à éviter.

Donc, je vais passer la parole à Gilles pour vous présenter le résultat des premières propositions reçues en ligne sur un outil qui s'appelle « ma carte de l'éolien en Manche », qui est aussi sur le site internet et qui permet aux internautes de localiser certaines zones. Donc, je passe la parole à Gilles pour une présentation.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Merci, David. Une question : on a... tu as montré l'état des 200 contributions ? Ou 300, je ne sais plus où on en est, de la répartition un peu des trois, ou pas du tout ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Vous ne l'avez pas vu ? J'ai montré cette répartition-là, je ne sais pas si vous la voyez.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

D'accord. Non, on n'a pas le retour.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

On n'a plus le ppt à l'écran, nous, donc...

M. David PROTHAIS, Animateur

Vous ne voyez pas mon écran, c'est ça ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Non.

Mme Sofia ALIAMEY, Animatrice

Si, nous, on le voit.

M. David PROTHAIS, Animateur

Tout le monde le voit, mais vous ne le voyez pas, Dominique et Gilles, c'est ça ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Partage d'écran par les participants.

M. David PROTHAIS, Animateur

Normalement, ça s'ouvre naturellement. Si vous le souhaitez, je peux arrêter le partage et recommencer, comme ça vous devriez le voir à nouveau. Est-ce que c'est le cas ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

C'est le cas, merci.



M. David PROTHAIS, Animateur

Voilà. Donc, du coup, ça me permet de revenir à la carte, parce que comme vous allez la commenter, c'est quand même plus confortable pour vous de la voir.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Merci, et pardon pour ce petit souci. Alors, peut-être un mot sur... avant de parler des couleurs, des familles, etc., peut-être un mot pour vous dire qu'effectivement, on a mis en ligne un outil cartographique qui s'appelle « ma carte », qui permet de faire des scénarios de localisation, et puis aussi de distinguer des zones dans lesquelles il faut éviter d'installer des éoliennes. Donc, ce qu'on va vous présenter là est issu de 51 scénarios qui sont en ligne, que vous pouvez aller découvrir, que vous pouvez aller liker, que vous pouvez aller soutenir, que vous pouvez dénoncer – bref, il y a là tout un jeu. Sur ces 51 scénarios, ils sont construits à partir d'une quinzaine de cartes, qui sont des cartes de la zone d'étude – j'y reviens – ou des zones de contraintes et des zones d'atterrage potentiel de ce parc éolien, des cartes géographiques sur les profondeurs de la Manche, le vent, etc., des cartes de protection de l'environnement, des milieux, de la faune, de la flore, des espèces, des mammifères, des paysages, toute une série de données, et puis des cartes évidemment de l'usage de cet espace maritime, évidemment la pêche avec les zones de pêche, les zones à valeur économique de la pêche, des notions et des cartes de trafic maritime – bref, c'est dans la combinaison de ces différentes cartes, qu'on peut peut-être d'ailleurs voir pour quelques-unes, puisqu'on en a mis quelques extraits dans le PowerPoint, peut-être juste celles, David, qui suivent cette image. Voilà, par exemple, la carte où là on retrouve les profondeurs de la Manche. Donc, c'est important, puisqu'on disait qu'un des éléments de coût de construction, c'est la profondeur, donc voilà une des cartes. Une autre carte que... ce sont des extraits. Ça, c'est les valeurs économiques des zones de pêche. Donc, plus on est foncé, et plus les pêcheurs ont une valeur économique dans ces zones-là. Ce ne sont pas les zones de fréquentation, ce sont les valeurs économiques des zones de pêche. Puis, on a les prises. Et puis, ça, c'est la carte du trafic maritime qui, on le sait, en Manche, est très important. Il y en a comme ça une quinzaine, que vous découvrirez en détail, ou qu'on peut afficher si vous le souhaitez pour faciliter le débat.

Donc, quand on regarde l'ensemble des contributions issues de la superposition de ces cartes, on obtient des formes géométriques qu'on vous a mises à l'écran et qui correspondent à trois familles. Il y a une série de citoyens, sur les 51, il y a 23 contributions – un peu moins de la moitié, donc – qui consistent à dire que ce qu'il faudrait faire, il s'agit de localiser les parcs en lien avec les parcs existants. Vous voyez, ils sont tracés, ce sont des géométriques en bleu, il y a un fil qui les relie à la terre – c'est cette notion d'atterrage – et donc cette famille bleue est celle qui s'appuie sur les parcs existants ; vous avez là les trois parcs existants. La deuxième grande famille, c'est une famille de propositions de localisations qui visent à concilier au maximum les usages de la mer, les capacités de vents, les profondeurs, etc., donc à faire une bonne conciliation entre usages et environnement. Et puis, il y a la famille jaune, où là on trouve deux propositions assez distinctes. Il y a les gens qui disent « pour optimiser au maximum le coût, mettons-nous au plus près de la côte, ou dans des zones où il y a déjà une utilisation de la mer ». Ce sont les deux points jaunes autour du Havre, où on dit « on a là déjà une industrie, déjà une utilisation industrielle, etc., donc on pourrait se mettre là », ou bien celle qui est au large de Saint-Valéry, où on a là une exploitation des granulats dans la mer. Et puis, il y a celles qui se mettent bien au large, en disant « le plus au large possible, de façon à ce que vis-à-vis des patrimoines, des milieux et des paysages, on ait le moins de nuisances possible ». Voilà les trois grandes familles qui se dessinent.

Ce qu'on voudrait vous proposer – et puis, s'il y a des questions évidemment, on y répond. Peut-être un mot supplémentaire pour vous dire ce que sont les figurés sur le fond de cette carte. Vous avez un périmètre qui est en mauve. Ce grand périmètre mauve, c'est ce qu'on appelle la zone du débat public. C'est-à-dire que c'est là dans lequel on vous invite à intégrer les parcs. Il y a une zone, dans cette zone mauve, une zone qui est plutôt orangée, c'est la zone dans laquelle l'État dit... une zone préférentielle, ou jugée préférentielle par l'État pour localiser les futurs parcs éoliens. D'accord ? Et puis, vous avez une troisième zone définie, là, elle est entourée de bleu, c'est le grand couloir bleu, c'est ce qu'on appelle la zone de sécurité maritime, qui permet dans un espace déjà très navigué, s'il y a un problème, de pouvoir sécuriser au maximum à la fois la côte et les parcs. Voilà pour ce qui est la logique des figurés, des formes géométriques que vous avez sur cette carte et qui constituent le fond du débat.

Donc, on va revenir sur ces trois familles, et puis on va vous proposer comme tout à l'heure de venir vous prononcer sur ces différentes familles, et de voir comment vous les accueillez.



M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Donc, la famille bleue, donc Gilles le disait tout à l'heure, ce qui caractérise, ou ce qui a guidé, d'après ce qu'ils nous ont dit et ce qu'ils ont déposé comme arguments sur la plateforme, les citoyens qui ont positionné le futur parc dans les « patates » bleues à l'écran, c'est profiter de l'effet d'aubaine, d'une certaine manière, des périmètres devant accueillir prochainement les trois parcs déjà décidés. Avec l'idée qu'après tout, on prolonge une logique qui a déjà identifié les périmètres les plus intéressants – en tout cas, c'est un argument. Deuxièmement, qu'il y a une sorte d'économie d'échelle, puisque, a priori, certains pensent que le raccordement pourrait être mutualisé, ou à peine développé, mais sans aller chercher plus loin, que finalement on installe un parc, en installant un second dans la proximité immédiate devrait permettre de diminuer ou de regrouper, ou de compacter les nuisances éventuelles, peut-être même de masquer avec un parc le second, d'un point de vue par exemple paysager. Donc, il y a cette idée d'économiser de la nuisance, d'une certaine manière. Et puis, également – alors, d'un point de vue environnemental et paysager, mais aussi de ne pas disperser la gêne par rapport aux usages, notamment aux usages de pêche, là aussi avec un effet concentré. En tout cas, ce sont les arguments utilisés par les défenseurs ou les promoteurs de ce type de scénarios ou de localisations. Voilà en quelques mots. Il y en a plus, mais l'essentiel est autour de ces arguments-là.

M. David PROTHAIS, Animateur

Je ne sais pas s'il y a des questions de compréhension de ce scénario, sinon on va vous poser une question, de savoir si vous êtes plutôt d'accord, pas d'accord avec ce scénario, et puis engager une discussion un peu collective. Je ne sais pas si, Dominique, il y avait d'autres éléments à apporter ? Non, c'était... c'est bon, Dominique ?

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

C'est bon.

M. David PROTHAIS, Animateur

Il y a Mathieu qui souhaite prendre la parole. Mathieu ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Alors, du coup, comme on a RTE avec nous, je me demandais si effectivement on pouvait savoir si l'effet mutualisation des raccordements, ça collait vraiment, d'être dans la zone bleue. Et ensuite, c'est une question qui révélera ma méconnaissance totale des questions maritimes, mais : est-ce qu'on est dans les eaux territoriales, là ? Tout ça, ce sont des eaux territoriales ? Voilà, c'est tout.

M. David PROTHAIS, Animateur

Alors, il y a une question pour Alexandre DEBETENCOURT, à qui je vais passer la parole, pour parler raccordement.

M. Alexandre DEBETENCOURT, Réseau de Transport d'Électricité

Oui. Donc, la ligne bleue qu'on voit vers les premiers parcs correspond donc aux raccordements des trois premiers parcs qui sont déjà décidés. Ils ont été dimensionnés pour raccorder 500 MW seulement chacun, c'est-à-dire la puissance des premiers parcs. Et donc, il ne sera pas possible, sans construire de nouveaux ouvrages de raccordement, de raccorder les futurs parcs, puisque la taille du tuyau, finalement, a été prévue pour 500 MW. Donc, nous devons construire de nouveaux ouvrages de raccordement quelle que soit la localisation des parcs.

M. David PROTHAIS, Animateur

Sur les eaux territoriales, il y avait une question, on est bien dans les eaux territoriales, c'est ça ? Elles sont matérialisées... Peut-être une question pour Damien.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Oui. Les eaux territoriales, on les voit matérialisées au large du parc de Fécamp ; c'est la zone en magenta pointillé. Ça donne une idée à peu près de la zone – là, voilà, magenta pointillé, ce sont les 12 milles. Donc, en fait, tous les parcs qui vont être construits, qui sont autorisés aujourd'hui, les parcs donc les petits rectangles bleus, et puis pour Courseulles, avec une petite pointe au nord, tous ces parcs sont en limite 12 milles en fait. Ils s'arrêtent à chaque fois aux 12 milles. Donc, ça peut vous donner l'idée d'où se situent les 12 milles.



Maintenant, les 12 milles, ce n'est pas un critère en tant que tel, c'est juste la réglementation qui s'applique différemment – enfin, ce n'est pas la même réglementation quand on est dans les eaux territoriales que quand on est en zone économique exclusive, mais les projets peuvent se faire dans les deux domaines, c'est juste cette... voilà, c'est un problème administratif, ce n'est pas la même autorité qui signe les autorisations.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour cet éclairage. Donc, ça, c'étaient les remarques de Mathieu. Je pense que ça répond à vos questions, Mathieu. Je ne sais pas, Nicolas ou Benoît, si vous avez d'autres observations ? Il y a Dominique et Gilles... oui ?

M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Je prolongerai volontiers la question de Mathieu pour RTE. Donc, j'entends l'argument... enfin, nous entendons l'argument relatif au raccordement proprement dit, à sa capacité dimensionnée pour un parc, et pas pour un parc plus un mégaparc, mais est-ce à dire que l'argument de la mutualisation liée à la proximité n'existe pas du tout ? Y a-t-il quand même, selon vous, RTE, une utilité, une mutualisation possible ? Ou est-ce une position, un argument qui ne tient pas selon vous ? La mutualisation, la proximité.

M. Alexandre DEBETENCOURT, Réseau de Transport d'Électricité

Alors, la mutualisation avec des parcs existants, je dirais que ça ne tient pas, dans la mesure où là, on devrait construire de nouveaux raccordements. Par contre, la mutualisation entre de futurs parcs, ça, c'est éventuellement une possibilité. Donc, suivant les tailles de parcs qui sont choisies et les distances entre ces parcs, il serait possible de mutualiser des ouvrages de raccordement. Mais seulement pour les futurs parcs.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour cet éclaircissement. Est-ce que vous avez des observations ? Si vous n'en avez plus, je vais vous inviter à remplir la petite question qui a été lancée, pour savoir, sur ce scénario, si vous êtes plutôt pas du tout d'accord, plutôt pas d'accord, plutôt d'accord, tout à fait d'accord, s'il vous semble que vous avez besoin de plus d'éléments pour vous prononcer, ou si vous souhaitez, comme tout à l'heure, ne pas vous exprimer. C'est tout à fait dans votre droit. Pendant ce temps-là, je vais arrêter le partage, parce que j'ai un petit souci technique que je vais essayer de corriger.

Je crois que nous avons les trois votes, de Mathieu, Nicolas et Benoît – plutôt pas d'accord, avec quelqu'un qui souhaite avoir plus d'éléments pour se prononcer. Je ne sais pas si vous souhaitez déjà commencer... quels sont les éléments... la personne qui a besoin de plus d'éléments, je ne sais pas sur quels sujets, si vous pouvez nous préciser. C'est Benoît ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

C'est moi, c'est moi. Par rapport à l'implantation des zones bleues, simplement savoir quelles sont les zones qui économiquement potentiellement sont les zones éoliennes les plus en capacité de produire. Parce que j'imagine que là, quand on est au niveau d'Ouistreham ou d'Étretat, on n'a pas les mêmes atouts que lorsqu'on est à Barfleur ou par-là, au niveau du vent et des forces de vents.

M. David PROTHAIS, Animateur

Alors, ça, il me semble que c'est une carte effectivement qui existe d'ailleurs dans l'outil cartographique, Gilles, Dominique, la force des vents.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Et deuxième question, qui va avec : si on prend le coin haut de la cartographie proposée, c'est-à-dire le coin orangé, et toujours en se focalisant du côté de Barfleur, du côté de Saint-Vaast ou par-là, j'imagine que c'est la tranchée Flamanville qui fait office de conducteur ? Au niveau haute tension, là. Vous ne m'avez pas entendu ?

M. Alexandre DEBETENCOURT, Réseau de Transport d'Électricité

Je vais prendre la question, peut-être, pour RTE alors. Dans ce qu'on voit sur l'image, là, vous avez des lignes rouges qui vont vers le Cotentin et qui vont vers Flamanville, en passant par le poste de Manuel. Et effectivement, si les éoliennes étaient plutôt localisées à l'ouest de la grande zone en mer, nous chercherions à rapatrier cette production sur le poste électrique de Manuel.



M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

D'accord, c'est ça. OK. Merci.

M. David PROTHAIS, Animateur

Une question sur les vents, sur la force du vent, le côté propice de certaines zones – je vais peut-être laisser la parole à monsieur LEVALLOIS, et je vais essayer de trouver la carte sur la force des vents. C'est ça, peut-être, qui est le plus pertinent ?

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Oui, il y a une carte sur la force des vents. Alors, si j'ai souvenir, les parcs Courseulles et Fécamp, qui sont à peu près dans les 12 milles, on est autour d'une force de vent à 8 m/s. Et quand on arrive un peu plus au débouché de la Manche, dans le courant ouest, on est plutôt à 9 m/s, donc 1 m/s d'écart, ce qui représente, j'ai estimé à peu près 15 euros du MW/h, à peu près – la différence entre un vent côtier et un vent au large. Au-delà de ça, c'est que le vent est beaucoup plus régulier au large, puisqu'il n'est pas atténué par la terre, et donc il est stable.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Ça se sent à la voile.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour ces observations, qui étaient les éléments, Benoît, que vous jugiez utiles pour vous prononcer sur ce scénario. Et sinon, on a Nicolas et Mathieu qui étaient plutôt pas d'accord – je ne sais pas si l'un d'entre vous ou les deux veulent dire pourquoi ça ne vous semble pas pertinent, ce qui ne vous a pas convaincu ?

M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Moi, j'avais mis cette réponse parce que je parlais du principe que les zones des premiers parcs ont été définies d'une manière qui intègre... enfin, voilà, si cette zone-là, elle est telle quelle, elle ne va pas plus loin, c'est certainement pour certaines raisons. Je pense au parc de Courseulles, parce que je connais un peu la manière dont ça avait été fait pour définir la zone, et il y avait notamment une contrainte liée à l'activité de pêche qui faisait que la zone avait été réduite, finalement. Donc, le fait de l'étendre, je ne suis pas persuadé que ça plaise à tout le monde, puisque cette zone-là avait finalement été définie en intégrant les contraintes de chacun.

M. David PROTHAIS, Animateur

OK. Mathieu, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Éventuellement, moi, c'était par rapport à la réponse qu'on m'avait donnée tout à l'heure par rapport aux mutualisations des câbles. On me dit qu'a priori, vu le dimensionnement, il va falloir retracer des câbles, retirer des câbles. Donc, hier soir, j'avais regardé un peu rapidement sur l'outil cartographique, j'avais identifié une zone qui correspond à un des points verts qu'on va sans doute voir juste après, donc du coup, j'avais plutôt envie de répondre « plutôt pas d'accord », mais à approfondir néanmoins, sans doute y a-t-il des arguments à étudier encore.

M. David PROTHAIS, Animateur

Très bien, merci. Ça va être l'occasion de passer aux scénarios verts.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Excuse-moi – simplement, Benoît avait demandé à avoir des informations complémentaires. Est-ce que, Benoît, compte tenu des informations qui ont été données, s'il y avait à revoter ou à rechoisir un des items, est-ce que c'est possible ou pas ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Oui, bien sûr, je peux vous dire. Plutôt pas d'accord, je rejoins Nicolas et Mathieu. J'aimerais mieux quelque chose de plus radical, voilà.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

D'accord.



M. David PROTHAIS, Animateur

Si ça vous convient, on va passer à la famille numéro 2, les couleurs vertes dont parlait Mathieu tout à l'heure – peut-être qu'il nous donnera un petit mot d'ailleurs sur la zone qu'il a identifiée, mais avant cela, je vais donner la parole à Gilles pour nous présenter les atouts de cette famille.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Sur les 51 contributions, il y en a 16 qui effectivement se situent dans ces deux grands espaces ici identifiés en vert. La recherche et les arguments qui sont utilisés par ceux qui se localisent dans ces zones sont liés effectivement à cette idée de conciliation. Quand on superpose ces cartes apparaissent dans les zones de moindre impact – alors, sur la pêche, mais aussi sur les patrimoines, mais aussi sur les paysages, mais aussi sur la biodiversité – apparaissent ces zones. Et puis ensuite, on regarde comment ces zones se situent vis-à-vis de la navigation. Finalement, c'est là où ça passe peut-être le moins. Et puis, finalement, si on ne veut pas être trop près des côtes, si on veut que la géographie de la Manche et de la terre et de la Normandie soit intéressante, on a là des raccordements peut-être plus faciles. Alors, c'est vrai surtout sur la zone qui est située au large de Barfleur ; pour les raccordements en tout cas, c'est peut-être un peu moins vrai pour celle qui est au large d'Etretat, mais encore que, on sent bien que là, on a des zones qui sont les bonnes zones de conciliation, à des usages, mais aussi qui permettent de limiter ou de réduire au maximum les impacts.

C'est ça qu'on entend, et c'est ça qu'on lit dans les arguments utilisés, en sachant que si je dis un mot sur les zones de protection, quand on les superpose, on s'aperçoit que ce sont vraiment toutes les zones littorales que les gens ne souhaitent pas du tout impacter. Et donc, c'est vrai, je dirais, surtout le littoral de Barfleur à Dieppe et tout ça. Donc, on a là vraiment des zones que les gens souhaitent protéger très, très fortement. Donc, voilà, on a deux zones qui concilient protection et usages, et conciliation des usages. Voilà ce qui explique ces deux points verts, qui regroupent donc 16 contributions.

M. David PROTHAIS, Animateur

Nicolas, Mathieu, Benoît, est-ce que vous avez des réactions, des questions, des observations ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Pour moi, la différence de taille entre les deux points verts, ça veut dire quoi ? C'est-à-dire qu'il y a un point à 80, le gros point près de Barfleur est à 80, et j'imagine que les unités ne sont pas les mêmes sur le petit point au large d'Etretat ?

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Oui, c'est ça. Ça dépend du nombre de contributions, évidemment, 3 ou 4 qui sont sur la petite tâche verte au large d'Etretat, le reste étant plutôt localisé... alors, les localisations qui sont proposées sur l'outil, ce sont des zones de 300 km², et donc [mot inaudible] l'a positionné assez finement, puisqu'on peut zoomer. D'où l'idée de cette patateïde, certains sont plus fins que d'autres, certains exploitent des zones où on a déjà un impact de prélèvement, par exemple, sur le milieu, sur le fond marin, sur les granulats, d'autres utilisent des zones où la pêche est vraiment très faible en termes d'apport ou en termes de fréquentation – d'où l'idée de cette tâche un peu importante. Mais c'est à la fois... et un peu dispersion géographique, sur les critères et les pondérations de chacun.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

D'accord, merci.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour cette précision. Je ne sais pas, Nicolas, Mathieu, s'il y a d'autres observations ? Pas de remarques. Mathieu, peut-être – Mathieu avait localisé, vous aviez localisé un parc potentiellement, justement une zone favorable au sein de ces espaces.

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Alors, c'était hier soir, puisque malheureusement, je m'y suis pris un peu tardivement, et puis il y a beaucoup de paramètres sur les cartes. Du coup, je les ai tous un peu fait défiler puisqu'ils ne sont pas forcément combinables, mais je les ai fait défiler, clac, clac, et puis rapidement il en est ressorti qu'il y avait une zone... enfin, il y a la petite zone verte, là, qui ressortait assez fortement – voilà, celle-ci – à mes yeux, dans le sens où il y avait des très bons vents, il y avait peu de biodiversité, sauf les marsouins, je crois, qui étaient un peu là. Enfin, bref, en faisant très vite défiler les paramètres, cette zone ressortait assez vite, et du coup mon choix s'était un peu arrêté sur cette zone. Après, je n'avais pas eu le temps



de tout regarder, donc je n'avais pas validé, et puis je me disais qu'il fallait sans doute étudier, parce que justement il y avait cette question d'eaux territoriales. Alors, moi, pareil, au niveau du droit administratif, je ne sais pas trop quelles sont les conséquences concrètes là-dessus. Voilà, j'avais cette zone qui ressortait, et j'attendais un peu la réunion d'aujourd'hui pour voir ce que vous pourriez me dire.

M. David PROTHAIS, Animateur

Peut-être un mot sur les contraintes administratives, vous l'avez évoqué, vous aviez des questions là-dessus. Je ne sais pas si, Damien, vous pouvez apporter des éléments.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Alors, dans tous les cas, ça reste des zones sous souveraineté française. Donc, l'État ne met que des zones qui sont sous sa souveraineté, et où on a la possibilité finalement de pouvoir mettre en place ce genre de structures. Donc, on serait dans la zone économique exclusive, et sur le plateau continental, donc l'État [Inaudible] des éoliennes dans ces zones, quel que soit l'endroit. Après, voilà, pour dire le fond du fond, quand on est en zone économique exclusive, c'est le préfet maritime qui peut autoriser ; lorsqu'on est sur le domaine public maritime dans les eaux territoriales, c'est le préfet de département. Mais au final, la procédure, c'est la même : il y aura une étude d'impact, il y aura une instruction et une demande d'information ou demande d'avis des collectivités, des mairies, des services, et puis des publics à la fin sur une enquête publique. Mais dans tous les cas, la procédure administrative va être conduite de la même manière, mais ce n'est pas la même autorité qui signe.

Après, bien sûr, il va y avoir des impacts différents au niveau fiscal, au niveau... c'est à peu près tout, je crois, la seule différence. Le démantèlement est obligatoire dans les deux cas, l'État prend des garanties pour que le démantèlement soit fait, enfin vraiment c'est la même... ce sont les mêmes protections environnementales, ce sont les mêmes intérêts, en tout cas pour les pêcheurs, ce sont les mêmes intérêts pour notre approvisionnement stratégique et l'accès aux grands ports maritimes – voilà, il n'y a pas de différence.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour ces précisions. J'espère, Mathieu, que ça répond à votre question, vos interrogations sur les questions administratives.

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Sur les différences fiscales, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que le département touche moins d'argent quand il est hors zone territoriale ? Ou qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Oui, alors, aujourd'hui, en zone économique exclusive, il n'a pas été mis en place de taxe pour l'éolien comme il a été mis une taxe en eaux territoriales, donc sur le domaine public maritime. Sur le domaine public maritime, lorsqu'une commune est en covisibilité d'un parc éolien, donc les trois qui sont ici par exemple, et qu'elle est, si je me souviens bien, un bout de son territoire est à moins de 12 milles d'un parc, donc une vingtaine de kilomètres, elle va toucher, en fonction de sa population, des recettes fiscales liées à ce parc éolien. La pêche, le Comité National des Pêches va toucher aussi une part de cette taxe, et l'OFB – l'Office Français de la Biodiversité – va toucher également une part de ces taxes. J'oublie qui ? Forcément l'État sur l'usage du fond. Et en zone économique exclusive, l'État, sur l'usage du fond, touche également une taxe.

Voilà, je crois avoir fait à peu près le tour, enfin les grandes lignes. Sur le plan fiscal, il est toujours intéressant de pouvoir aller chercher une petite ligne quelque part, mais je crois que ce sont à peu près les grandes, grandes lignes qui existent sur les différences. En eaux territoriales, il y a beaucoup plus de taxes affectées aux collectivités locales qu'en zone économique exclusive, où finalement on est très, très loin. Et il est déjà très difficile en mer de savoir quelles sont les limites d'une commune en mer – dans l'absolu, elles n'existent pas. Alors, quand on arrive à être à une vingtaine de kilomètres en mer, commencer à se dire « où est-ce que s'arrête la commune en mer ? », non, ça n'existe pas dans l'absolu. Voilà, le domaine, il appartient à l'État, il appartient à la collectivité et à l'ensemble de la... enfin, l'État.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour ces précisions fiscales – donc nécessairement pointues. Si ça vous convient, pour aller vers la famille 3, on va peut-être lancer le sondage pour la question de savoir si vous êtes plutôt pas d'accord, d'accord, ce qui nous permettra de voir comment vous vous positionnez. Vous connaissez les libellés, ce sont les mêmes que tout à l'heure, on vous laisse... Alors, par rapport à la famille numéro 1, là, vous



êtes beaucoup plus de l'autre côté, plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord pour deux d'entre vous. Je crois qu'on a entendu un petit peu vos arguments, mais si vous voulez ajouter quelque chose, n'hésitez pas. Vous êtes plutôt convaincus. Nicolas, peut-être ?

M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Non, ça rejoint un peu ce que je disais tout à l'heure sur... je pense que c'est plutôt ça, cette carte-là qui doit être la donnée d'entrée pour définir le nombre de parcs, les puissances, etc. Voilà, quand je vois deux zones, là, qui semblent plus... enfin, même si, voilà, ce sont 16 contributions, c'est encore... j'espère qu'il y en aura un peu plus. Mais voilà, ça rejoint... de mon point de vue, il vaut mieux se diriger vers des zones où la conciliation est la meilleure, plutôt que de vouloir rentrer un maximum de puissance sans tenir compte de ces avis-là.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Nicolas. Il y a Mathieu qui a levé la main, qui voulait peut-être ajouter un élément.

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Du coup, moi, j'étais plutôt d'accord. Après, s'il y a les explications qu'on a données à l'instant, c'est-à-dire que l'idée, c'est donc de mettre des éoliennes pour remplacer le nucléaire, plus ou moins, et le nucléaire, ça apporte beaucoup d'argent aux territoires, si on met les zones trop loin, du coup, si j'ai bien compris, les territoires vont toucher moins d'argent que là où elles sont actuellement implantées, et du coup, voilà, je suis plutôt d'accord parce que ça a l'air bien, comme je vous ai dit tout à l'heure, en faisant défiler, ça avait l'air de respecter tous les critères, mais en même temps, si on enlève des installations industrielles et qu'il y a moins de rentrées fiscales pour les territoires, ça va être forcément une perte. Et du coup, si on pouvait trouver un moyen de concilier aussi cet aspect-là, ce serait parfait.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Mathieu. Dominique et Gilles me proposaient de projeter sur la carte sur l'atterrage, parce qu'on l'a abordée à plusieurs moments, me semble-t-il. Vous souhaitiez ajouter un mot sur cette carte.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Parce qu'effectivement, la question est venue tout à l'heure – je ne sais plus si c'était de Benoît ou peut-être même d'autres, à plusieurs reprises. Vous avez posé la question, vous avez pointé le fait que le parc futur, il allait bien falloir qu'il atterrisse, qu'il atterrisse, que son câble de raccordement au réseau terrestre à un moment donné soit dessiné, installé, et qu'effectivement le raccordement ait lieu. Et donc, ça montre, cette carte-là, de manière un tout petit peu plus précise, peut-être peut-on avoir un mini-commentaire de RTE pour bien éclairer nos contributeurs, nos participants ce soir sur ces zones et les réseaux qui sont derrière, ceux qui recevraient finalement la production. Si peut-être RTE peut nous faire un petit commentaire technique des trois zones.

M. Alexandre DEBETENCOURT, Réseau de Transport d'Électricité

Oui, alors, je n'ai pas la souris, mais je vais me faire aider, je pense, par David. Donc, si on commence par... en fait, l'idée de cette carte, c'est de montrer, en fonction de la localisation du parc – donc, s'il est plutôt à l'ouest, plutôt au centre ou plutôt à l'est de la macro-zone – vers où probablement RTE proposerait le raccordement. Donc, si vous regardez la zone la plus à l'ouest, le Cotentin, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, est traversé par une ligne 400 kV matérialisée par le trait rouge qui remonte vers le Cotentin pour alimenter à la fois Cherbourg et puis recueillir la production de la centrale nucléaire de Flamanville qui est sur l'ouest de la côte – c'est l'autre trait qui va vers l'ouest. Et donc, pour accueillir 1 GW, il faudrait ramener les câbles de raccordement d'un parc qui serait situé à l'ouest vers le poste électrique de Manuel, donc au milieu du Cotentin. 1 GW, ça représente 3 à 4 câbles de raccordement qui sont à ramener sur ce poste électrique dans l'ensemble des scénarios.

Si je vais dans la zone du centre... donc, s'il n'y a pas de zone matérialisée plus au sud, c'est parce qu'on serait beaucoup plus loin en mer, donc ce serait beaucoup plus coûteux d'essayer de ramener la production vers Caen, donc si on est dans une zone plutôt au centre, on cherchera à ramener la production vers les lignes qui sont vers Le Havre, au sud donc de cette zone violette – il y a des lignes 400 kV qui alimentent Le Havre et qui aussi recueillaient la production de centrales à charbon, qui vont fermer d'ici quelques années. Donc, c'est aussi cette zone où est raccordé le parc de Fécamp aujourd'hui, celui qu'on voit sur la carte.

Et pour un parc éolien qui serait situé plutôt à l'est de la macro-zone, là, le poste électrique le plus proche est le poste de Barnabos, qui est donc au bout du triangle. C'est un poste électrique qui sert à



répartir l'électricité dans la zone, et qui recueille notamment la production de centrales nucléaires – on voit un lien qui va vers la côte dans cette zone : c'est la centrale de Penly, ou de Paluel, sûrement, à cet endroit.

Voilà. Donc, en fait, suivant les propositions de localisations de parcs qui seront faites par les citoyens au cours du débat public, RTE en fin de débat public publiera un rapport en préconisant des zones de raccordement associées à ces parcs.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour ces précisions. Donc, cette famille de scénarios, je vais y revenir, mais a permis effectivement de... pose des questions sur le raccordement, sur la fiscalité, on l'a entendu, sur les impacts globaux sur les activités, et la recherche de moindre impact, dans des zones assez éloignées des côtes. Peut-être qu'on passe à la famille numéro 3, sauf si vous avez d'autres observations. C'est bon ? Je passe à la famille numéro 3 – trouver la bonne distance. Donc, je repasse la parole à Gilles ou Dominique pour présenter.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Donc, trouver la bonne distance, parce qu'il nous est apparu que les... alors, d'abord, les gens qui ont répondu, les citoyens qui se sont prononcés avec des arguments qui nous ont permis d'identifier cette famille sont un tout petit peu moins nombreux, un tout petit plus transgressifs, pourrait-on dire, puisqu'on voit que les zones proposées sont en partie en dehors de la zone du débat, pour certaines, qui sont très proches de la côte, ou dans la zone du débat, mais en plein dans la zone de sécurité maritime pour d'autres. Et pourquoi trouver la bonne distance ? Parce que les arguments sont assez antagoniques dans la façon de justifier qu'il faut être soit très près, soit très loin. Très près, parce qu'on veut privilégier une localisation de proximité, pour des raisons techniques, peut-être aussi pour des raisons de retombées économiques, fiscales, qu'on a évoquées là, tout de suite. Et à l'inverse, ceux qui proposent de se mettre plus loin, c'est pour être certains d'avoir le moins d'impact sur les paysages d'abord, et associé aux paysages, sur la dimension patrimoniale, l'attractivité touristique. En tout cas, voilà ce qui est dit à l'appui des propositions la plus au nord et la plus au sud. Et pour celle qui est au large de Saint-Valéry, c'est à la fois ne pas être trop loin et aussi réutiliser, dans une sorte de réaffectation des usages, une zone d'extraction de granulats, et plutôt que de dire... en tout cas, c'est l'argument déposé sur la plateforme, plutôt que de dire « il y a une extraction de granulats, donc c'est une zone interdite », entre guillemets, enfin, qu'il vaut mieux éviter, il y a plutôt l'argument de dire « bon, eh bien on peut peut-être arrêter d'extraire le granulat à cet endroit-là et profiter du fait que c'est déjà un espace entre guillemets industriel pour y implanter le parc ».

Voilà, en quelques mots, les arguments qui ont guidé les choix des proposant famille jaune « trouver la bonne distance ». On l'a appelée, nous, comme ça, parce qu'il nous semblait que c'était vraiment un gradient très loin qui caractérisait ces propositions.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci. Je ne sais pas, Nicolas, Mathieu, Benoît, s'il y a des observations, des réactions par rapport à cette famille numéro 3 ? Nicolas, non, Mathieu, oui, c'est ça ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Éventuellement, oui, j'aimerais bien savoir, si c'est plus loin, combien ça va coûter pour les câbles, et est-ce qu'il y a une grande... combien ça coûte, 1 km de câble ? Et quelle part ça représente dans un tel projet ? Les câbles, par rapport au reste.

M. Alexandre DEBETENCOURT, Réseau de Transport d'Électricité

Ça dépend. Alors, le coût des câbles au km, ça dépend beaucoup des conditions de sol. Mais je dirais qu'éloigner le parc de 10 km supplémentaires par rapport à un scénario où il serait à peu près au milieu des cartes, ça rajouterait à peu près 10 % du coût du raccordement par 10 km. C'est assez difficile, la question de combien d'euros par km pour un câble, puisque suivant si le sol est dur ou s'il est meuble, ce ne sont pas du tout les mêmes outils et la même vitesse des navires pour les installer. Donc, ça a un impact sur le coût, oui, assez significatif. Alors, après, il faut le ramener par rapport au coût du parc global.



M. David PROTHAIS, Animateur

J'ai entendu 10 %, c'est ça, +10 % pour l'éloignement ?

M. Alexandre DEBETENCOURT, Réseau de Transport d'Électricité

C'est-à-dire que si vous éloignez de 10 km de plus le raccordement, en ordre de grandeur, je dirais que ça fait 10 % du coût en plus, mais ça reste... ça dépend vraiment de la zone et des sols. Je pense que sur ça, on pourra y répondre via notre contribution en fin de débat public, suivant les localisations de parcs qui seront proposées.

M. David PROTHAIS, Animateur

Mathieu, vous aviez peut-être une demande de précision, c'est ça ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Oui, au niveau de la déperdition énergétique aussi, est-ce qu'on perd de l'énergie quand le câble est plus long ? Comment vous évaluez ça ?

M. Alexandre DEBETENCOURT, Réseau de Transport d'Électricité

Effectivement, on perd de l'énergie lorsque le câble est plus long, puisqu'il y a des pertes électriques qui sont proportionnelles à la longueur du câble. Je dirais que c'est quand même d'un... alors, là, je n'ai pas de chiffres en tête, mais je dirais que c'est quand même d'un ordre de grandeur inférieur au coût de l'installation elle-même pour éloigner le parc en mer.

M. David PROTHAIS, Animateur

OK. Est-ce que Benoît... Nicolas, vous n'aviez pas d'observations, je crois – Benoît, je ne sais pas s'il y a une réaction particulière ? Attention, le micro, et après je passerai la parole à Dominique et Gilles.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

En plaçant la plus grosse « patate » dans la zone de sécurité maritime, elle en pense quoi, la région maritime, de ça ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Elle n'est pas autour de la table, mais peut-être que Damien LEVALLOIS peut apporter des précisions sur ce qu'elle dit à ce propos.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Alors, l'État bien sûr... enfin, la DGEC, parce que c'est la DGEC, le Ministère de la Transition écologique et solidaire qui est le maître d'ouvrage, la préfecture maritime, si c'est un militaire, c'est un préfet avant tout. Sur les aspects sécurité maritime, c'est un préfet, donc c'est le Premier Ministre. Donc, il y aura une discussion interministérielle sur ces sujets, sur l'arbitrage final de la zone et des contraintes qu'on veut lever ou sur lesquelles on veut s'affranchir ou on ne veut pas s'affranchir. Aujourd'hui, il est écrit dans le dossier du maître d'ouvrage, puisqu'il n'y a pas eu cet arbitrage, que de préférence, l'État ne veut pas aller dans cette zone de sécurité maritime. Alors, pourquoi ? Parce que dans les pays Nord Europe, la culture maritime n'est pas la même. Les Anglais, par exemple, vont coller leurs parcs éoliens aux voies de navigation ; les Danois et les Allemands sont plutôt sur des analyses de risques. Pour vous donner des ordres d'idées, les Danois vont jusqu'à s'autoriser un risque tous les 30 ans, et les Allemands tous les 100 ans.

Voilà, donc ce sont des cultures différentes. Maintenant, les premiers parcs éoliens en France ont été posés plutôt dans les eaux territoriales, donc loin du trafic. Aujourd'hui bien sûr, il faut maintenant s'éloigner un petit peu, et c'est pour ça que la zone est un peu plus vers le large. Donc, ces questions viennent en débat au sein de l'État, et aujourd'hui, l'État privilégie des zones en dehors des 10 milles. Et demain, peut-être qu'il y aura un arbitrage à 8, peut-être qu'il y aura un arbitrage à 12, mais voilà, c'est l'idée. On a une culture de la sécurité maritime qui est liée aux accidents, aux grands accidents maritimes. Donc, voilà, on est un des rares pays à avoir mis des remorqueurs le long de la côte pour nous protéger des accidents, et on veut continuer dans cette direction, qui n'est pas une mauvaise direction. Donc, voilà, on a cette culture qui est... on a eu plusieurs accidents, donc il faut garder ce retour d'expérience. L'État ne veut pas faire n'importe quoi.



M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Ce qui veut dire que les zones de passage maritime, par contre, elles sont quoi ? Elles sont incluses dans cette zone de sécurité ? Ou le rail est où exactement ? Il est plus haut ?

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Le rail est sur la ligne qui est au nord. Le rail commence à la ligne au nord, voilà. Et il est au-dessus. Ça, la préfecture maritime a estimé qu'il fallait 10 milles nautiques de protection, on va dire, une bande d'arrêt d'urgence, ce qui correspond à 5 heures de dérive d'un navire par grand vent. Quel que soit le navire, en gros, par grand vent, il dérive à 2 nœuds, ce qui permet un ralliement de remorqueurs, qui actuellement sont basés soit à Cherbourg, soit à Boulogne. Et on voit bien que si le parc était au large de Barfleur, il n'y a pas le même temps de ralliement que si le parc était en plein milieu de...

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Était là, oui, était sur la patate, oui. Ce qui veut dire qu'au niveau courants, au niveau Gulf Stream, enfin dernier effet Gulf Stream ou Raz Blanchard, ou ce que vous voulez, on est...

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

On n'a plus... en Manche, on est... alors, Gulf Stream, donc des grands courants océaniques, alors en Manche, on est sous l'influence de ces grands courants océaniques, mais plutôt au titre de la Manche en elle-même qui est réchauffée, mais ce n'est pas un courant qui en termes de navigation a de l'influence. Par contre, on a des courants de marées, c'est-à-dire les courants giratoires, des courants de marées. Donc, là, c'est pour ça qu'autour des caps, on a des forts courants de marées, donc le Raz Blanchard, le Raz de Barfleur, et puis après, le courant est plutôt giratoire au fond de la baie de Seine. Et donc, quand on est au milieu de la Manche, on a plutôt un courant traversier : une fois il va vers l'est, nord-est, et une fois il va vers l'ouest, sud-ouest. Il est plutôt traversier. Et il est à peu près uniforme partout – sauf autour des caps, mais il est à peu près uniforme partout. Et il est... en tout cas, pour ce type d'installations, c'est un courant qui reste compatible avec ça.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

OK. Merci.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour ces éclaircissements. Dominique et Gilles, vous souhaitez prendre la parole.

M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

C'était simplement parce qu'il y avait l'idée qu'en situant délibérément le parc dans ce périmètre de sécurité, il s'agissait finalement de se dire que la qualité des paysages, des milieux, les plages du débarquement – il y avait toute une qualité qu'il s'agissait à tout prix, et quoi qu'il en coûte, de protéger. Autrement dit, il fallait se mettre un peu le plus loin possible. Voilà. Et donc, qu'on pouvait revoir peut-être quelques usages ou quelques protections. Alors, est-ce que la crise sanitaire va faire qu'on baissera la garde sur les protections ou pas ? Je ne sais pas, mais c'était ça qui sous-tendait. Je crois que dans le message, il y a l'idée des gens de dire « si je veux regarder mes petits-enfants en face, je ne peux pas leur mettre un parc éolien en face des plages du débarquement ». D'ailleurs, il y a tout un travail qui a été fait sur des photos-montages, qui permettent de voir comment on perçoit à distance ces parcs, c'est assez intéressant. Vous les trouverez sur le site du débat, ça permet de se donner une idée de la perception qu'on peut en avoir, de jour et de nuit, parce qu'il y a aussi la perception de nuit qui est importante, ça clignote un peu, un parc éolien. Donc, voilà, vous irez regarder, j'espère, ou en tout cas si vous voulez vous forger une idée plus précise, c'est intéressant de regarder ces données.

M. David PROTHAIS, Animateur

S'il n'y a pas d'autres observations, je vais vous proposer – je vais demander à Sofia de lancer la petite question sur ce scénario numéro 3, pour savoir comment vous vous positionnez. Je crois que vous avez voté... 2 sur 3, il manque une personne, je ne sais pas, quelqu'un qui hésite parmi vous. Ça y est, nous avons... vous êtes assez nuancés, contrairement aux deux premières familles où vous étiez plutôt d'accord. Là, je vois que vous êtes un peu partagés, plutôt pas d'accord pour deux d'entre vous, et... enfin, pas du tout, plutôt pas d'accord, et plutôt d'accord. Est-ce que vous voulez réagir et nous dire pourquoi ?



M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Pour ma part, j'ai mis un peu de temps à répondre parce que j'hésitais entre le « plutôt d'accord », et le « j'ai besoin de plus d'informations pour me prononcer ». C'était en particulier pour la zone qui est située à proximité du rail : il faut quand même avoir des garanties que derrière, la sécurité maritime n'est pas impactée. Ou alors, mettre en place des mesures pour répondre, s'il y avait potentiellement plus de risques, il faut avoir des mesures en face. Et pour l'instant, ça n'a pas été évoqué. Donc, c'est pour ça que j'hésitais avec « j'ai besoin de plus d'informations pour me prononcer ».

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Nicolas. Je ne sais pas si Mathieu, Benoît, vous voulez ajouter quelque chose ? Vous étiez moins convaincus que Nicolas, manifestement, sur ce scénario.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Pas du tout d'accord, simplement par question d'opportunisme, rassembler quelques données qu'on a pu voir ce soir sur les questions de fiscalité, sur la question de l'opportunité au niveau du transport électrique, donc Barfleur et jusqu'à la ligne de Flamanville, qu'on reste aussi dans une limite qui soit... enfin, la question de la zone de sécurité maritime, et qu'on se rapproche de cette côte de Barfleur, qui me semble être le centre du sujet.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Mathieu, peut-être un petit mot ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Eh bien, tout pareil.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Merci, Mathieu.

M. David PROTHAIS, animateur

Soutien de Mathieu à Benoît. On n'est pas là pour finir d'accord ou quoi que ce soit, pour compter les voix à la fin, rassurez-vous, on est dans le... vous avez le droit d'être d'accord aussi, tout à fait, entre vous. Bon, très bien.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

On a bien entendu vos votes et vos expressions et vos arguments, pas de questions subsidiaires pour ce qui nous concerne.

M. David PROTHAIS, animateur

Ça va nous amener doucement vers le temps 3 de la réunion. L'heure tourne, mais nous sommes à peu près dans le timing. On ne va pas faire une synthèse exhaustive à chaud, mais simplement dire qu'on a vu que sur le premier scénario, vous n'étiez plutôt pas d'accord, pas convaincus par la proximité immédiate des parcs existants, enfin l'étude déjà engagée, on va dire. Vous étiez plutôt favorables à la famille numéro 2, et un peu plus divisés sur la famille numéro 3, qui mérite effectivement probablement des précisions sur certains points. Et on a, je pense, pu parcourir pas mal de sujets quand même, puisqu'on a parlé de fiscalité, on a parlé de sécurité, de raccordement, les enjeux liés aussi à la force du vent, à l'éloignement des côtes, entre les zones territoriales ou autres, au dimensionnement des parcs aussi, vous avez pas mal discuté de ça, notamment en introduction. Donc, on voit bien que c'est une analyse de plein de critères qu'il faut combiner, mais qu'en fonction des scénarios, ça résonne quand même d'une certaine manière ou d'une autre chez vous.

Je ne sais pas si, Dominique et Gilles, vous avez une réaction particulière par rapport à cette synthèse rapidement brossée, mais comme je vous le disais on fait un compte-rendu de toute façon. Ce sera plus précis dans le compte-rendu, mais je ne sais pas si vous avez des compléments par rapport à ce que vous avez entendu, ce que vous avez mis en perspective et avec ce que vous avez entendu dans les étapes précédentes du débat.



M. Gilles VRAIN, Commission Particulière du Débat Public

Déjà, je pense que ce que tu as restitué en quelques points, là, est assez fidèle à ce qui a été débattu ce soir. Moi, je retiens quand même la question de l'entrée par la puissance qui détermine une taille de zone à définir, ou la zone possible, qui déterminerait la puissance elle-même possible. Ça, c'est une vraie entrée... enfin, c'est une vraie question, qui renvoie à un mot qui n'est pas venu et qui n'a pas été posé dans les diapos, mais qui est celui de la planification un petit peu, puisqu'on a commencé à partir des... il y a trois parcs déjà décidés, est-ce qu'il faut se coller aux trois parcs ou est-ce qu'il faut se mettre au-delà ? Et est-ce qu'on y rentre par une puissance dont il faut vérifier qu'elle est capable d'être accueillie sur une zone donnée ? Peut-être y aurait-il un cinquième parc, un sixième parc – enfin, il y a ce mot de planification : comment on définit un futur ? Moi, je pense que c'est ça que ça questionne, au-delà du projet lui-même : c'est quoi, le futur de l'éolien en Manche ? Et jusqu'où, et par quels types de préoccupations on l'aborde ? Donc, moi, c'est plutôt ça que j'ai envie de souligner à ce stade.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Avec le couplage avec le terme de mutualisation, parce que c'est un thème qu'on a retrouvé. Donc, planification et mutualisation, ce sont deux mots dont on a trouvé ce soir quelques ressorts importants, je crois. C'est une question qu'on pose peu, et qui apparaît ce soir, il me semble, assez fortement.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci, Dominique et Gilles. Un troisième temps, peut-être, on va se donner un petit quart d'heure, on va essayer de finir à l'heure, mais pour parler de recommandations éventuelles que vous voudriez faire à l'État et à RTE. Ils sont présents, c'est le moment de les faire. Bon, elles seront consolidées aussi avec celles des autres citoyens et citoyennes qui participent à ce débat. Je vais peut-être laisser la parole à Gilles et Dominique pour rappeler les porteurs de projet. Je pense qu'on les a présentés, peut-être, mais je pense que c'est clair pour vous, Nicolas, Mathieu, Benoît, sur l'État et RTE conjointement qui portent ce projet. Ça va ? Là, on a pu faire le tour. Je vais peut-être vous laisser, Gilles et Dominique, donner un petit peu les pistes de recommandations, des exemples ou de la matière à réfléchir, et puis après on va brainstormer – excusez-moi le terme anglais – ensemble pour compléter, chahuter cette liste, etc.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Je fais le lien avec la diapo précédente. Si la diapo précédente dit quel est le maître d'ouvrage pluriel de ce projet, l'État et RTE, il dit de la même manière qu'il n'y a pas d'opérateur encore désigné. Il n'y a pas d'opérateur, il n'y a pas d'exploitant à ce stade. Et ça amène à la question d'après, donc, du coup : comment on passe d'un projet porté par l'État et pas totalement [inaudible] encore à un projet qui sera un projet à construire, à gérer, à exploiter, à démanteler à fin de vie ? Et pour cela, il faut que soient identifiés – alors, a priori à travers une procédure dite d'appel d'offres, on ira chercher le prestataire qui présentera l'offre la plus intéressante, mais qu'est-ce que c'est qu'une offre la plus intéressante ? Donc, la question de l'appel d'offres, la question des conditions d'installation, la question des conditions d'exploitation, sont effectivement à préciser. En tout cas, la Commission Nationale et Particulière du Débat Public, ou les deux, souhaitent qu'il y ait une réflexion, y compris sur cette question de l'appel d'offres, alors avec quelques idées qui sont posées à l'écran, mais plus pour initier votre réflexion, ou la stimuler un peu que pour donner un cadre. On peut se poser la question, et certains de vos collègues participants citoyens ont interrogé les préalables. On parle d'un appel d'offres, mais avant d'en arriver au dossier d'appel d'offres et de lancer l'appel d'offres, y a-t-il des préalables ? Faut-il encore des préalables ? Des études complémentaires, par exemple, certains l'ont dit.

Sur l'appel d'offres lui-même, son contenu, il y a une dimension technique, il y a un cahier des charges auquel le répondant devra satisfaire techniquement, mais aussi il y aura un prix. Il y aura un prix d'installation, il y aura un prix peut-être du kW, la maîtrise d'ouvrage pourra peut-être être un peu plus précise que je ne le suis. Il y aura probablement dans cet appel d'offres un certain nombre de critères qui diront comment choisir la meilleure offre, puisque normalement, quand un appel d'offres est lancé, on dit aux candidats sur quoi ils seront jugés, la meilleure offre, il y a le prix, il y a la technique, il y a d'autres types d'engagements qui peuvent exister, conditionnés ou formels. Ensuite, sur les conditions de construction, la dimension chantier bien sûr, et la dimension exploitation courante, mais même dans cette exploitation, la question des retombées économiques. On parlait des retombées fiscales tout à l'heure, mais les retombées économiques sur le territoire, sur l'emploi, la question du démantèlement. Voilà, certains des citoyens interrogeaient ou suggéraient quelques recommandations sur ces sujets-là. Également sur la façon dont l'exploitant sera en lien – harmonieux, si possible – avec les autres usagers de la mer, avec les acteurs locaux, la question un peu de la gouvernance, on va dire, du projet. Et puis,



le fait qu'il faudra le suivre, probablement l'évaluer, y compris dans la durée, avec un retour d'expérience, peut-être une possibilité de corriger au fil du temps un certain nombre de dimensions dans l'exploitation du projet, et peut-être à terme son démantèlement.

Voilà quelques mots qui sont posés là, juste pour vous donner la surface de ce que devraient chahuter comme questionnements l'appel d'offres et ses suites. Et donc, la question qu'on vous pose, ou qu'on avait envie de vous poser, mais vous y répondez comme vous le sentez, comme vous le voulez, bien évidemment, c'est : à ce stade de votre connaissance, de votre réflexion, de vos souhaits ou de vos inquiétudes, quels types de recommandations pensez-vous utile de faire à l'État ou à RTE, qui aujourd'hui ont la main sur l'appel d'offres à venir ? Voilà.

M. David PROTHAIS, Animateur

Pour réfléchir à ça, on va vous proposer de faire un petit mur de post-it virtuel en suivant un lien qu'on va vous envoyer par la fonction « converser ». Je vous présente l'interface : c'est un outil qu'on appelle Klaxoon, vous allez devoir mettre un petit pseudo, ou un nom – on vous connaît, vous pouvez mettre ce que vous voulez, mais on vous reconnaîtra probablement, Mathieu, Benoît et Nicolas – et si vous cliquez sur une idée, une idée, ça ouvre un petit post-it où vous pouvez mettre votre idée en la tapant. Et si vous cliquez en haut à droite sur la petite flèche verte, ça l'envoie, et nous, on va le recevoir et le positionner, et on va partager le résultat ensemble. C'est l'occasion pour vous de réfléchir. On va se donner quelques minutes de réflexion, vous nous envoyez vos post-it et on débriefe ensemble.

Donc, là, je vais vous inviter à ouvrir la fonction « converser » et à cliquer sur le lien. Et moi, je vais changer d'écran pour vous projeter le résultat. Alors, je vais arriver sur... voilà, maintenant vous allez voir, on a remis sur ce mur les différentes propositions, et si vous cliquez – de votre côté, il faut que vous ouvriez un navigateur, si vous cliquez sur « idea », ça ouvre une fenêtre où vous pouvez mettre votre proposition et l'envoyer avec la petite flèche verte, sur qu'est-ce que vous souhaitez recommander à l'État ou à RTE. Est-ce que tout va bien ? Vous avez pu ouvrir l'outil, Mathieu, Nicolas, Benoît ? Ça fonctionne ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Oui, c'est bon.

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Oui, c'est bon.

M. David PROTHAIS, Animateur

Parfait. Donc là, vous avez bien compris, l'idée, ce n'est pas de dire... ce n'est pas le nord, l'ouest, l'est ou le sud, c'est plutôt une recommandation sur comment l'État ou RTE devraient procéder sur ces différents sujets. Ce n'est pas une question facile, on en a conscience – sur le suivi, l'évaluation, avec qui travailler. Donc, on se donne quelques minutes.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Petit problème technique, là, c'est comment on est en capacité d'écrire là-dedans ? Je n'ai qu'une main qui me...

M. David PROTHAIS, Animateur

Il faut cliquer sur « idea », ça ouvre un post-it...

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

OK, c'est bon. C'est bon.

M. David PROTHAIS, Animateur

Et après, il faut appuyer sur la petite flèche en haut à droite pour dire « j'envoie ma proposition », quand elle est prête. Et normalement, on devrait la voir arriver. Je vois un petit post-it arriver, ça y est.

M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Oui, c'est le mien.

M. David PROTHAIS, Animateur

Il est un peu petit, je crois que Sofia, tu dois pouvoir le grossir. On a une proposition : « étude sur la sécurité maritime ». Ça, c'est plutôt...



M. Nicolas MAUGER, Citoyen

Oui, c'est ce que je disais...

M. David PROTHAIS, Animateur

Au préalable, tout à fait. La sécurité maritime, notamment si la zone retenue est proche de rails, c'est un préalable, c'est cohérent avec ce que vous disiez tout à l'heure.

Ce n'est pas une question simple, j'ai l'impression que ça ne vous inspire pas beaucoup de Post-its, il est vrai qu'elle est difficile.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Ne cherchez pas forcément à rentrer dans les cases, qui avaient une vertu indicative, et pas une vertu de complication ou de hacher le débat en tranches – dites ce que vous avez envie de dire avant qu'on se quitte, et on saura l'utiliser.

M. David PROTHAIS, Animateur

Et puis, vous pouvez d'ailleurs les transmettre demain matin ou pendant le week-end, ou plus tard, si vous avez une idée. Le débat est ouvert jusqu'au 19 août. « Rythmer le projet en lançant rapidement l'appel d'offres », donc là, c'est la question du calendrier, effectivement. Les recommandations « appel d'offres : favoriser les acteurs locaux », donc ça, ce sont les conditions de l'appel d'offres. « Les retombées fiscales pour aider les territoires dans la transition énergétique », « les conditions techniques : éviter les grands câblages », « partenariats nature et pêcheurs ». Donc là, il y a un post-it bien dense sur probablement les conditions de l'appel d'offres, j'imagine, mais aussi les conditions d'exploitation. Il y a un petit peu des deux.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Oui, et puis sur la gouvernance aussi, ça s'éclate sur plusieurs dimensions.

M. David PROTHAIS, Animateur

Oui, c'est ça. Ce n'est pas un problème.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Non, non.

M. David PROTHAIS, Animateur

Nous, on fera la synthèse de tout ça, donc l'essentiel, c'est que vous nous envoyiez le fond et qu'on le comprenne bien, pour pouvoir le restituer correctement. Et donc, une dernière recommandation : « conditionner l'exploitation à une obligation de trésorerie de démantèlement ». Tout à fait. Alors, je pense qu'il y a des choses déjà peut-être prévues par la loi à ce sujet. Peut-être que Damien LEVALLOIS, vous voulez apporter une réaction – sur le démantèlement, il y a des obligations réglementaires, me semble-t-il.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Oui, oui. Sur le démantèlement, en fait, il y a l'obligation de garantie. Pour obtenir l'autorisation, il faut qu'il y ait une garantie. Alors, garantie qui peut être apportée directement à l'État, ou une garantie de banque, avant la construction pour pouvoir assurer à terme le démantèlement si l'opérateur était [inaudible].

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Ce qui n'empêche pas les faillites.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Oui, mais là, de fait, il y a une garantie en fait, c'est le système bancaire qui assurerait le démantèlement, puisque ce ne serait plus l'opérateur. Ou alors, l'opérateur a apporté l'argent à l'État avant la construction pour parer à cette faillite.

M. David PROTHAIS, Animateur

Très bien.



M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Je vais finir – en fait, nous sommes très, très protecteurs en France de notre domaine public maritime, et nos lois qui ont suivi sur le plateau continental ou sur la zone économique exclusive sont toujours dans cette même lignée. Le domaine public maritime appartient à l'État, il est inaliénable, et toute autorisation, même convention d'occupation pour 30 ans, est révocable à tout moment. Donc, on va dire que l'opérateur qui opérerait ce droit qu'il avait acquis ne serait pas dédommagé, mais l'État pourrait reprendre à tout moment, sans autorisation. Donc, c'est un droit très fort, ce domaine public maritime, inaliénable, public de l'État.

M. David PROTHAIS, Animateur

Très bien. Donc là, c'était pour la partie démantèlement. Voilà les quatre propositions. Bon, il y a une proposition qui est multiple, donc ça fait plus que quatre, j'aurais tendance à penser qu'elle est en quatre liens, donc ça fait... on a sept contributions et recommandations. Sur les recommandations, le milieu, qui sont denses, il y en a quand même plusieurs qui touchent aux liens avec le territoire quand même, ce sont les acteurs locaux pour l'appel d'offres, ce sont les retombées fiscales et les partenariats nature et pêcheurs. Donc, on voit bien le lien aux territoires. Et une autre qui est plutôt une condition technique : « éviter les grands câblages ». Donc là, c'est une question plus technique, peut-être un petit peu différente. Voilà un petit peu pour les différentes propositions.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

J'avais juste une question. Sur le point d'interrogation, il veut dire quoi le point d'interrogation « appel d'offres = favoriser les acteurs locaux » ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Oui, c'est une proposition de favoriser d'une certaine manière les acteurs locaux.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Oui, mais le point d'interrogation, il dit quoi, le point d'interrogation ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Bonne question. C'est Mathieu ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Oui, alors, c'est une bonne question, c'est pour ça, comme je ne sais pas vraiment comment faire et quels sont les indicateurs, je mets un point d'interrogation, parce que j'imagine qu'il faut... est-ce que ce sont les acteurs économiques ? Quand on sait qu'il va y avoir une compétition avec des acteurs européens, voire avec des acteurs extraeuropéens, et en fonction aussi des conditions d'implantation, on voit qu'avec Siemens ou General Electric, il y a quand même des modalités assez différentes. Donc, voilà, c'était pour ça.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

D'accord. Donc, c'est un questionnement sur la faisabilité ou la pertinence de chercher à favoriser les acteurs locaux ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Oui, c'est ça.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

C'est plutôt la faisabilité ? C'est-à-dire que ce serait bien, mais jusqu'où peut-on, et que peut-on ? C'est ça qu'il faut entendre ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

Oui, oui, c'est ça.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

D'accord.

M. David PROTHAIS, Animateur

Écoutez, merci beaucoup. Je pense que ce sont des recommandations très claires. Est-ce que l'un d'entre vous, Nicolas, Mathieu, Benoît, veut ajouter quelque chose ?



M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Oui, moi, je veux bien. Une qui concerne la conservation du littoral : où est-ce qu'ils en sont ? Enfin, la conversation du littoral, où est-ce qu'ils en sont par rapport à ce projet ? Deuxième question, c'est : il y a eu, pas très loin de Barfleur et des environs, à Alpitour, quatre éoliennes posées dans les années 90, on va dire, qui ont été un véritable scandale dans le coin, parce que forcément, toujours par rapport au nucléaire, on avait une drôle de façon de regarder les moulins à vent à cette époque-là. Là, actuellement, au niveau de la population locale, c'est-à-dire si on reste sur l'idée qu'on est plutôt sur le point vert, à 25 km de Barfleur à peu près, qu'est-ce que ça fait au niveau visuel, esthétique, au niveau conservatoire, et au niveau des populations ?

M. David PROTHAIS, Animateur

Question pour Damien LEVALLOIS, du côté de Barfleur, sur l'historique et sur les perspectives.

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Alors, sur l'historique, ces éoliennes, je ne l'ai pas trop en tête, mais j'imagine, bon, potentiellement [inaudible]. Je dirais que l'acceptabilité de ces nouvelles éoliennes n'était peut-être pas au niveau d'acceptabilité aujourd'hui, et il n'est pas encore tout à fait au bon niveau à mon avis pour la transition énergétique. Pour le conservatoire du littoral, je ne vois pas trop le lien que vous faites, c'est plutôt l'aspect paysage ? Parce que le conservatoire du littoral, il gère des domaines le long du littoral.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Oui, mais parce qu'il y a, dans les perspectives, si on prend l'idée de la patate verte au plus proche de Barfleur, qui est toujours à proximité du rail... enfin, du rail, de la tranchée électrique de Flamanville et autres... enfin, ce qui paraît le plus facile, en fait, quelque part, on est à peu près à 25 km de Barfleur, et on est en plein dans la perspective de la tour Vauban, UNESCO...

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

On est plutôt sur l'aspect paysage patrimonial que l'aspect conservatoire, gestion des terrains. Alors, justement, c'est... mais ça reste des sujets, parce que le conservatoire, justement, gère aussi des sites inscrits. Mais il y a un sujet, tout à fait, sur l'aspect paysage et patrimonial, notamment autour de Vauban, classement à l'UNESCO. Moi, sur les sites classés de type phare de Barfleur... alors, on est en train de mener des études complémentaires, justement, sur ces aspects-là. On a pris un cabinet extérieur pour confirmer en fait, ou infirmer la faisabilité d'implanter un parc au large de Barfleur, et si oui, à quelle distance, comment. Le but de l'État est finalement de pouvoir anticiper l'instruction administrative du parc futur. Ce n'est pas la peine de lancer un appel d'offres sur une zone, finalement, sur laquelle on ne pourrait pas délivrer d'autorisation, ou en tout cas elle serait cassée. Ou alors, on viendrait percuter le classement UNESCO, et l'État serait obligé de faire un choix entre un classement UNESCO, en sachant que les tours Vauban ne sont pas classées individuellement, c'est un réseau qui a 10 ou 11 édifices Vauban qui sont classés, c'est un réseau, et d'ailleurs il y a deux autres sites qui devaient rentrer dans ce réseau, dont un à l'international, en Allemagne. Donc, c'est quand même quelque chose que la France entend défendre, et entend conserver.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Pardon, Tatihou par exemple n'est pas classée en unique ? Enfin, en seule, en solo ?

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Non, non. Non, enfin les tours Vauban, les deux tours, ce sont les tours de Tatihou et la tour de La Hougue...

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Et la tour de La Hougue, OK, d'accord, je croyais que c'était...

M. Damien LEVALLOIS, Direction régionale du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Donc, il y en a une sur Tatihou et une à La Hougue, et donc c'est bien... ce sont deux tours et... alors, la valeur universelle, exclusive, enfin je ne sais plus comment on dit exactement, au titre de l'UNESCO, au-delà de ça il y a même des espaces, on parle des espaces... il y avait les deux tours, il y avait le système défensif qui était autour de ces deux tours, qui sont dans ce schéma-là. C'est l'ensemble de l'architecture militaire de Vauban qui est classé. Donc, voilà, donc on espère avoir le retour de cette étude fin août. C'est quelque chose que l'on regarde attentivement, et dernièrement encore, mardi, notre bureau d'études était sur site avec nos agents pour pouvoir justement commencer à regarder les



aspects plutôt paysagers, cette fois-ci, ils ont pris plutôt le début, plutôt les estimations de visibilité sur les distances, en discutant à la fois le ressenti local, et puis après les aspects techniques qui sont, là, produits plutôt par Météo France sur les aspects visibilité théorique. Donc, voilà, on travaille sur tous ces aspects-là, et on essaie de produire ces études. Bien sûr, on a l'obligation de produire ces études en amont si on ne veut pas nous-mêmes se tromper et faire n'importe quoi.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

OK, merci.

M. David PROTHAIS, Animateur

Merci pour ces précisions. On approche de la fin. On a partagé vos recommandations, on en a bien pris note, et puis c'était l'occasion d'avoir des questions sur la zone verte au large de Barfleur. Je ne sais pas si vous avez des observations, questions ou réactions supplémentaires, sinon on est pile dans le timing de la fin de l'atelier à 20 heures, d'après mon ordinateur. Je ne sais pas si l'un d'entre vous a un mot à dire ? Je vois Dominique et Gilles qui lèvent la main.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Simplement, par rapport au mur de post-it, qu'on ne remet pas, mais je pense que l'intervention de Benoît sur la nécessité d'études complémentaires dans cette relation entre le patrimoine existant, qu'il soit bâti ou naturel, et des implantations potentielles, c'est-à-dire avant même de se lancer dans l'appel d'offres, c'est nécessaire. Il y a une hyper – et c'est normal, compte tenu de ce qu'est la Normandie – sensibilité sur ces sujets, et sans doute que les photos aériennes, enfin les photos-montages sont un premier outil, mais qu'il faut aller plus loin, sans doute, il y a une espèce de vigilance, de façon à ne pas détruire ces patrimoines de l'humanité, ou même ces patrimoines tout court de la Normandie, de l'Europe et de la France. Enfin, il y a quelque chose qui est là à bien étudier, et je pense qu'on pourrait ajouter sur le mur des post-its ces nécessaires études complémentaires – lancées par l'État et par la DREAL, mais je pense qu'elles sont très importantes dans la capacité ou dans l'acceptabilité d'un projet à terme.

M. David PROTHAIS, Animateur

Très bien.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Mais ça anticipe peut-être sur ce que tu allais dire, il me semble qu'on a eu un atelier qui était passionnant dans les contenus, et en même temps, c'était le premier. Donc, on peut peut-être avoir une réaction à chaud de nos trois contributeurs de ce soir, simplement pour que, si on avait à le refaire, qu'est-ce qu'il faudrait changer, modifier, adapter de façon à ce que ce soit plus fluide, plus pertinent, plus agréable à vivre ? Voilà, à tous les trois – et plus utile pour le débat – cette question un peu large de ce que vous gardez, ce que vous jetez dans ce que vous venez de dire. Et peut-être un mot complémentaire, c'est comme vous souhaitez.

M. David PROTHAIS, Animateur

Nicolas, Benoît, Mathieu, une petite réaction par rapport à la façon dont vous avez vécu cet atelier ?

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Écoutez, pour moi, dans le débat, c'était bien, très, très bien, très, très intéressant. Le seul truc, c'est qu'on manque de potentiellement concernés, de gens du Val de Sèvre ou du coin.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Il faut plus de monde.

M. Benoît COTE COLISSON, Citoyen

Oui. Que là, la légitimité du débat, quand il s'agit de deux Parisiens et d'un Rouennais, ça va être dur.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Oui. On a eu des locaux dans les autres présentiels, et on en aura d'autres, j'espère, avec les débats qui s'avancent, mais vous avez raison. Plus de monde, d'accord.

M. David PROTHAIS, Animateur

Mathieu, Nicolas, autres réactions éventuelles sur la manière dont vous avez vécu cet atelier ?



M. Nicolas MAUGER, Citoyen

J'ai eu un peu la même réaction que Benoît quand je me suis connecté, je me suis dit : tiens, il n'y a pas grand monde, c'est dommage. Je sais que c'est le premier du genre aussi, et puis les débats comme ça, en ligne, ce n'est pas forcément dans les habitudes de tout le monde, mais... en tout cas, c'était vraiment facile d'accès, et je pense qu'il n'y a pas trop de difficultés pour que les gens se connectent sur le plan technique. Donc, peut-être effectivement qu'il faut communiquer dessus et en parler, et inviter tout le monde à se connecter.

M. David PROTHAIS, Animateur

Mathieu, un petit mot peut-être ? Vous partagez ?

M. Mathieu BERTONNET, Citoyen

C'est toujours mieux quand il y a plus de monde, mais après, c'est vrai que les conditions d'accès étaient très simples, alors je ne sais pas, peut-être envisager la même chose en dehors de la semaine, plutôt le week-end où les gens sont peut-être plus facilement accessibles sur une initiative. Et puis sinon, peut-être essayer de garder les cartes au moment des votes, pour que quand on se décide, on puisse avoir encore en visuel les quelques paramètres sur lesquels on réfléchit.

M. David PROTHAIS, Animateur

Ça, malheureusement, je crois qu'on n'a pas facilement la main, mais on va y réfléchir techniquement. En tout cas, oui, la communication, elle est faite sur les réseaux sociaux, sur des médiateurs, enfin il y a pas mal d'efforts qui sont faits, donc on essaie de toucher les populations locales, Sofia le glissait sur la fonction « converser ». L'occasion, si ça vous convient, parce que je crois qu'on a fait un petit peu le tour des questionnements, de vous remercier au nom de la Commission Particulière du Débat public, pour votre participation. Comme je vous le disais, un compte-rendu vous sera envoyé, les archives seront mises en ligne. Et puis, on peut débattre en ligne, il y a plusieurs outils qui peuvent faire la même chose que ce qu'on a fait aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y a « mon point de vue en neuf étapes » qui permet au public de se construire un scénario, c'était le premier temps de l'atelier ; le deuxième était plutôt sur les cartes, on a pas mal discuté des cartes, il y a un outil « ma carte de l'éolien en Manche », qui est également accessible ; et puis, il y a aussi une plateforme où on peut poser des questions à la maîtrise d'ouvrage, donc la DGEC et RTE. Et puis, il y a des ateliers présentiels. Et puis, le prochain est à Fécamp, donc dans deux jours.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

On y sera.

M. David PROTHAIS, Animateur

Voilà, Dominique et Gilles y seront. Il y a d'autres dates, vous trouverez tout ça sur le site internet du débat. N'hésitez pas à en parler, si ça vous a plu, intéressé, etc., à relayer les éléments et vous faire relai de la communication du débat, qui cherche par tous les moyens à mobiliser le territoire en leur donnant l'occasion de s'exprimer.

Voilà pour cet atelier. S'il n'y a pas de remarques, on va vous souhaiter une bonne soirée, et merci du temps accordé à ce créneau entre 18 heures et 20 heures.

M. Dominique LEGUY, Commission Particulière du Débat Public

Et de vos réflexions.

M. David PROTHAIS, Animateur

Et puis, à très bientôt pour la suite des opérations, pour la suite du débat. Merci, au revoir.

